

Le premier quotidien économique du Maroc

N° 6723 - PRIX 7 DH - DIRECTEUR DE PUBLICATION: KHALID BELYAZID

EDITORIAL

Couacs

AVEC la nouvelle circulaire du chef du gouvernement, le Royaume offre enfin une meilleure visibilité sur «l'Offre Maroc» dans le domaine de l'hydrogène vert. Désormais, les investisseurs potentiels disposent d'une sorte de guide décrivant l'ensemble des étapes pour la réalisation des projets dans ce secteur.

Aujourd'hui, le plus important est d'accélérer la cadence pour favoriser un déploiement rapide de cette offre. Le temps presse et les concurrents jouent déjà des coudes. Selon les récentes études sur le potentiel de production de l'hydrogène vert, l'Afrique recèle d'énormes gisements. Plusieurs pays du continent veulent se lancer dans cette course. L'Égypte, la Mauritanie et d'autres sont déjà au pas de charge.

A terme, le marché mondial de l'hydrogène vert devrait atteindre 1.400 milliards de dollars par an. Dans ce contexte, le Maroc a une carte à jouer. Surtout qu'il dispose de certains atouts permettant de faire pencher la balance en sa faveur. A commencer par la longueur d'avance en matière d'énergies solaire et éolienne, décisives pour la production d'hydrogène vert (en opposition à l'hydrogène gris, appuyé sur le gaz). Idem pour le réseau d'infrastructures et de logistique assez dense, favorisant l'acheminement de la future production, notamment vers l'Europe, qui fait de l'hydrogène vert une priorité d'ici 2030.

Ce virage stratégique constitue aussi un accélérateur de développement. En plus des exportations, cette «Offre» d'hydrogène vert permettrait également de renforcer davantage l'attractivité de la destination Maroc, en tant que plateforme de production décarbonée et à bas coût. Mais pour y arriver, il faudra accélérer le rythme pour ne pas être doublé. D'où l'importance d'éviter les couacs, et surtout de veiller à ce que la com' ne prenne pas le dessus sur la mise en œuvre réelle de cette stratégie. □

Mohamed Ali MRABI

Exclusif Hydrogène vert Le pack Jazouli

■ Foncier, infrastructures, incitations, financement...

■ Offre Maroc: Bientôt un programme de roadshows à l'international

■ Le ministre de l'Investissement décline, dans un entretien, les enjeux

Pages 2 & 3



Mohcine Jazouli, ministre de l'Investissement
(Ph. MJ)

Ce qui change pour les comptables agréés

AVEC le nouveau code des devoirs professionnels, adopté récemment en Conseil de gouvernement, les comptables agréés seront tenus de se conformer à une série de principes, notamment en matière d'impartialité, de transpa-

rence, de déontologie... En vertu de ce texte, le comptable agréé doit, par son comportement, donner la meilleure image de sa profession. Ce code a également prévu un mécanisme de règlement des litiges entre professionnels. □

Page 9

■ Filière sucrière: Résilience malgré les temps durs

Pages 6 & 7

■ BTP: Quatre normes en cours de révision

Page 4

ÉVÉNEMENT

Offre Maroc/Hydrogène vert: «Plusieurs

«L'intérêt exprimé à ce jour concerne des projets de taille inédite dans l'histoire économique du Maroc. Nous parlons de plusieurs milliards de dollars et de plusieurs dizaines de milliers d'hectares par projet. Cela s'explique par le fait que la rentabilité de tels projets réside en grande partie dans les économies d'échelle à réaliser...» Au lendemain de la publication de la circulaire de mise en œuvre de «l'offre Maroc» pour le développement de la filière de l'hydrogène vert, Mohcine Jazouli, ministre délégué auprès du chef du gouvernement, chargé de l'Investissement, de la Convergence et de l'Évaluation des politiques publiques, analyse les enjeux pour l'attractivité d'investissements de nouvelle génération. La circulaire, qui est une sorte de guide de l'investisseur, vient clarifier les ambitions du Maroc mais aussi faire valoir les



atouts et mettre en place des procédures claires, opérationnelles et

«Le Maroc se positionne comme un acteur de long terme sur la filière hydrogène. De ce fait, totalement conscient des enjeux et impacts importants soulevés par cette nouvelle filière, notre pays a préféré en effet prendre un peu plus de temps que des pays voisins. Mais s'il a fallu plus de temps, c'est justement pour formuler une offre plus aboutie, plus équilibrée et qui donne plus de visibilité aux investisseurs», explique Mohcine Jazouli, ministre de l'Investissement, de la Convergence et de l'Évaluation des Politiques publiques (Ph. M.J)



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil d'Administration de Ciments du Maroc, réuni le 12 mars 2024, a examiné l'activité de la société au terme de l'exercice 2023 et a arrêté les comptes y afférents.

CHIFFRES-CLÉS CONSOLIDÉS* (EN MMAD)

	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Chiffre d'affaires opérationnel	4 305	4 043	+6,4%
Excédent brut d'exploitation	1 654	1 587	+4,2%
Résultat d'exploitation	1 428	1 327	+7,6%
Résultat net	994	917	+8,3%
Capacité d'autofinancement	1 171	1 146	+2,2%

*Les comptes consolidés de Ciments du Maroc sont établis conformément aux normes marocaines.

Dans un contexte économique national toujours marqué par une forte inflation combinée à un déficit hydrométrique important ayant pénalisé l'activité agricole dans le pays, le secteur de la construction n'a pas connu la reprise escomptée sur l'exercice. Ainsi, le marché du ciment demeure stable par rapport au 31 décembre 2022 (Source : Ministère de l'Habitat).

Dans ce contexte de stabilité relative du secteur de la construction, la société a connu une progression des volumes de ventes dans tous ses métiers et a consolidé le niveau de ses exportations de clinker depuis son usine d'Ait Baha. La pression inflationniste subie sur ses facteurs de coûts a pu être totalement compensée par la baisse du prix des combustibles fossiles sur le marché international.

Compte tenu des éléments précités, le chiffre d'affaires opérationnel ressort en progression de +6,4% par rapport à l'exercice précédent, alors que le résultat d'exploitation est en hausse de +7,6% par rapport au 31 décembre 2022. Le résultat net s'élève à 994 MMAD, affichant ainsi une amélioration de 77 MMAD (+8,3%) par rapport à l'exercice précédent.

La capacité d'autofinancement ressort en hausse de +2,2% pour s'établir à 1 171 MMAD.

Devant l'ampleur du drame, suite au séisme du 8 septembre 2023, Ciments du Maroc a activement participé au soutien des victimes, à travers l'implication de ses équipes dans l'acheminement de matériel et de nourriture, et également par une donation au Fonds spécial de gestion des effets du séisme.

Lancement prochain d'evoBuild

Dans le cadre de sa politique de développement durable, et en phase avec son programme de réduction des émissions de dioxyde de carbone (CO2), la société a poursuivi son plan de maximisation de l'utilisation de combustibles alternatifs et de promotion de matériaux à basse teneur en carbone. Cette politique vient en complément des nombreuses initiatives menées auprès des communautés locales. Le lancement annoncé de sa gamme evoBuild composée de produits à basse teneur en carbone permettra à la société de confirmer son engagement pour la décarbonation.

Développement

Le Conseil est informé des perspectives positives que devrait connaître le marché du ciment dans les prochaines années, notamment du fait des ambitieux programmes d'infrastructures en cours, ainsi que des prochaines réalisations liées à l'organisation du Championnat d'Afrique des Nations 2025 et de la Coupe du Monde de Football 2030.

Dividendes

Le Conseil proposera à la prochaine Assemblée Générale la distribution d'un dividende de 60 dirhams par action au titre de l'exercice 2023.

Ce communiqué peut être consulté également sur le site web de Ciments du Maroc à l'adresse suivante : <https://www.cimentsdumaroc.com/fr/communiqu-post-conseil-dadministration-du-12-mars-2024>

Ciments du Maroc
Siège social: 621, boulevard Panoramique
20150 Casablanca, Maroc
Téléphone +212 522 85 94 50 à 59

Société anonyme au capital de 1 443 600 400 DH
Communication financière: Christophe Allouche
ri-contact@cimar.co.ma
www.cimentsdumaroc.com

MATERIAL
TO BUILD OUR FUTURE

incitatives dans un cadre global de convergence des actions des différents intervenants et de synergies entre les entités publiques. Entretien avec le ministre Mohcine Jazouli

- **L'Economiste: Quels enjeux derrière la circulaire et pourquoi l'offre Maroc a pris autant de retard?**

- **Mohcine Jazouli:** Avant toute chose, il est important de rappeler que la publication de la circulaire, relative à l'offre Maroc pour l'hydrogène vert, s'inscrit dans la mise en œuvre de la Vision éclairée de Sa Majesté le Roi que Dieu L'assiste. Cette circulaire lance véritablement le Maroc dans une nouvelle phase du développement de son économie: en créant un cadre holistique transparent pour les investisseurs. Sa mise en œuvre permettra au Royaume de devenir un acteur de premier plan de la transition énergétique mondiale. Il était important pour le gouvernement d'élaborer une Offre Maroc pour la filière de l'hydrogène vert qui renforce la compétitivité du pays. La circulaire est là avant tout pour donner de la visibilité et de la clarté aux investisseurs, mais aussi permettre de garantir les intérêts de l'État marocain et des populations.

Déclinée en 6 parties, elle se veut exhaustive et détaille le champ d'application, le foncier mobilisé pour la mise en œuvre de l'offre Maroc, les

infrastructures nécessaires au développement de la filière de l'hydrogène vert, les mesures incitatives, le processus de sélection des investisseurs et de contractualisation avec l'Etat, la gouvernance de la filière de l'hydrogène vert.

Concernant l'attente suscitée auprès des investisseurs, elle est révélatrice des atouts indéniables dont jouit le Maroc pour le développement de la filière hydrogène, notamment ses ressources, ses infrastructures, son positionnement géographique et son capital humain.

- **Comment se fera l'articulation entre la circulaire de l'offre Maroc et le package des incitations?**

- L'objectif de la nouvelle Charte de l'investissement est d'unifier l'ensemble des incitations à l'investissement. Les projets d'investissement de la filière hydrogène s'intégreront donc totalement dans la Charte de l'investissement, plus particulièrement dans le dispositif de soutien spécifique applicable aux projets d'investissement à caractère stratégique, spécialement conçu pour ce genre de projets.

L'aboutissement des négociations avec les investisseurs et la conclusion d'accords donneront lieu à la signature d'une convention cadre d'investissement, tel que prévu par la Charte d'investissement.

milliards de dollars par projet»

- Comptez-vous faire des road shows à l'international pour convaincre les investisseurs et les bailleurs de fonds de l'intérêt stratégique de l'offre Maroc?

- Bien entendu, en coordination avec Masen et l'AMDIE (Agence marocaine de développement des investissements et des exportations), nous avons préparé un programme étoffé de participations et d'organisations d'événements au Maroc et à l'international afin de faire la promotion de l'offre Maroc. Mais il faut noter que cet effort de promotion du Maroc, comme destination privilégiée pour les investissements dans la filière de l'hydrogène particulièrement et dans les énergies vertes en général, a commencé dès la nomination du nouveau gouvernement. C'est ainsi que près d'une centaine d'investisseurs nationaux et internationaux ont exprimé, avant même la publication de la circulaire du chef du Gouvernement relative à l'offre Maroc, leur intérêt pour produire de l'hydrogène vert dans le Royaume.

- Le développement d'une filière naissante et complexe reste tributaire du cadre incitatif, de mesures d'accompagnement, d'avantages et surtout d'un narratif... censés renforcer l'attractivité. Sur quoi portera votre argumentaire?

- La circulaire de mise en œuvre de l'offre Maroc pour le développement de la filière hydrogène vient clairement apporter des réponses aux interrogations des investisseurs. Masen a été désigné comme point focal pour les investisseurs de la filière souhaitant développer leurs projets au Maroc, afin de les aiguiller et les accompagner dans la réalisation des différentes démarches. La circulaire détaille également le processus de sélection des investisseurs et de contractualisation avec l'Etat. Sur le plan de la gouvernance, cette approche transparente offre un cadre incitatif pour les investisseurs. Concernant les mesures incitatives, la circulaire s'appuie sur la nouvelle charte de l'investissement et propose des incitations à l'investissement conformément au décret d'application de la loi 03-22. En sus, les projets qui seront retenus pourront bénéficier d'incitations fiscales et douanières, dans les conditions définies par la législation en vigueur. Tout cela en s'appuyant sur les atouts exceptionnels du Maroc: ses ressources en énergies renouvelables disponibles, le solaire et l'éolien, une stabilité institutionnelle et politique, la proximité géographique avec le marché européen...

puie sur la nouvelle charte de l'investissement et propose des incitations à l'investissement conformément au décret d'application de la loi 03-22. En sus, les projets qui seront retenus pourront bénéficier d'incitations fiscales et douanières, dans les conditions définies par la législation en vigueur. Tout cela en s'appuyant sur les atouts exceptionnels du Maroc: ses ressources en énergies renouvelables disponibles, le solaire et l'éolien, une stabilité institutionnelle et politique, la proximité géographique avec le marché européen...

Logique de phasage

- Certes, la circulaire a le mérite d'apporter des éléments de réponses et des clarifications précises. Mais il reste à clarifier les critères d'éligibilité...?

- La composante foncière est déterminante pour le développement de la filière. L'Etat a identifié un foncier de 1 million d'hectares accessible et ayant un fort potentiel pour la production d'hydrogène vert. Dès la première phase de la mise en œuvre de l'offre Maroc, un foncier de 300.000 hectares sera mis à la disposition des investisseurs. Cette logique progressive de phasage permettra à l'Etat de garder une certaine flexibilité dans la déclinaison de son offre Maroc, pour faire face aux éventuelles évolutions, technologiques, réglementaire et de marché. La circulaire clarifie les critères pour intégrer l'offre Maroc. Le champ d'application de la circulaire encourage les projets intégrés pour la production industrielle d'hydrogène vert, mais également les projets présents sur un ou plusieurs segments de la chaîne de valeur de la filière. Comme la filière est naissante, les critères de sélection des projets évolueront au fur et à mesure des négociations avec les investisseurs. C'est pour cela que l'offre se veut ouverte, pragmatique et progressive. Dans ce sens, les créations d'emplois

et de valeur ajoutée restent au cœur des préoccupations de l'Etat marocain qui guideront ses négociations avec les investisseurs.

- Selon la circulaire, une centaine d'investisseurs ont déjà manifesté de l'intérêt pour des projets au Maroc... Quelles sont les spécificités des projets potentiels?

- L'intérêt exprimé à ce jour concerne des projets de taille inédite dans l'histoire économique du Maroc. Nous parlons de plusieurs milliards de dollars et de plusieurs dizaines de milliers d'hectares par projet. Cela s'explique par le fait que la rentabilité de tels projets réside en grande partie dans les économies d'échelle à réaliser. Si l'on devait sommer les montants d'investissement de tous les projets étudiés actuellement, le chiffre donnerait le tournis.

- Quelle est la particularité des investissements?

- Vu le grand nombre d'investisseurs ayant d'ores et déjà exprimé leur intérêt, les projets étudiés sont très diversifiés selon leur phasage, leur localisation, leur financement, leur intégration industrielle, l'usage prévu pour la molécule d'hydrogène, etc... Il y a de l'intérêt pour l'export d'hydrogène, d'ammoniaque ou encore de méthanol. D'autres envisagent de consommer la molécule d'hydrogène localement, pour la production locale d'acier vert par exemple. Il y a des investisseurs qui veulent atteindre l'échelle industrielle le plus rapidement possible pour justifier des économies d'échelle nécessaires à la rentabilité de leur projet... D'autres encore adoptent une approche plus progressive afin de mitiger les risques technologiques et industriels. L'offre Maroc permettra justement de distinguer parmi toutes ces typologies de projets ceux qui bénéficient le plus à l'Etat et aux citoyens marocains. □

Propos recueillis par
Amin RBOUB

Foncier: 1 million d'hectares!

PARMI les grandes annonces de la circulaire de mise en œuvre de l'offre Maroc, portant sur le développement de la filière de l'hydrogène vert, l'identification d'une assiette foncière d'une superficie de 1 million d'hectares ou encore la mise à disposition des entrepreneurs/investisseurs de 300.000 ha lors de la première phase. Selon la circulaire, le foncier constitue un enjeu majeur pour le développement de la filière...

A cet effet, l'Etat a identifié un foncier public significatif, de l'ordre de 1 million d'hectares. Il sera ainsi procédé, lors de la première phase, à la mise à disposition des investisseurs de 300.000 ha, à répartir en lots de 10.000 à 30.000 hectares et ce, en fonction de la taille des projets prévus. Bien entendu, l'Etat devra veiller à préserver le foncier public et surtout garantir sa bonne utilisation, dans un cadre contractuel. □

■ De l'avis d'experts, le Maroc a accusé du retard. Du coup certains pays ont pris de l'avance ?

Compte tenu de la faible maturité de la filière, le Maroc n'a pas accusé de retard, bien au contraire il a pris de l'avance grâce à ses réussites dans le renouvelables, car Sa Majesté a été visionnaire il y a 15 ans en lançant un vaste programme d'investissement dans les énergies renouvelables. Ainsi, le Maroc se positionne comme un acteur de long terme sur la filière hydrogène. De ce fait, notre pays, totalement conscient des enjeux et impacts importants soulevés par cette nouvelle filière, a préféré en effet prendre un peu plus de temps que quelques pays voisins. Mais s'il a fallu plus de temps, c'est justement pour formuler une offre plus aboutie, plus équilibrée et qui donne plus de visibilité aux investisseurs. Grâce à la Vision Eclairée de Sa Majesté le Roi que Dieu L'assiste, le Royaume est reconnu comme un îlot de stabilité dans un océan d'instabilité. C'est l'un des principaux arguments pour convaincre les investisseurs étrangers de venir au Maroc.

■ Positionnement Maroc

Les ressources éoliennes, solaires et foncières du Maroc sont telles qu'elles peuvent alimenter en énergie verte le marché local et l'export. Le Maroc se positionne comme une plateforme énergétique mondiale de premier plan. Dans sa stratégie énergétique, l'Union européenne (UE) prévoit d'importer 10 millions de tonnes d'hydrogène d'ici 2030. Ce sera alors le plus grand marché d'import d'hydrogène au monde. En ce qui concerne le marché local, nos exportations sont en majorité dirigées vers l'Union Européenne. Cela est une formidable opportunité pour l'économie marocaine, pour peu que nous réussissions le pari de la décarbonation. En effet, le Maroc est parmi les rares pays où l'énergie verte est plus compétitive que l'énergie fossile. Au-delà, la compétitivité des énergies vertes marocaines devient un argument d'attraction de nouveaux investissements dans le Royaume. Ainsi, au-delà de la décarbonation de l'économie marocaine, les énergies vertes permettront une accélération de la croissance économique. □

BTP: Quatre normes en cours de révision

- Elles portent sur le ciment, le béton, les règles de calcul et de mise en œuvre

- Elles sont toutes d'application obligatoire

- Et visent à impulser la construction durable au Maroc

LE ministère de l'Équipement et de l'Eau pousse vers l'adoption des principes de la construction durable. C'est dans ce dessein qu'il s'est lancé, cette année, dans la révision de quatre normes d'application obligatoire, notamment le Projet de Norme Marocaine EN 14216 relative au ciment; la NM 10.1.008 relative au béton durable; les Eurocodes Structures et la Norme Française-Documents Techniques Unifiés (NF-DTU).

Dans le cadre du PNM EN 14216 relative au ciment, la révision en cours vise à mettre en place une Norme Marocaine (NM) pour la fabrication d'un ciment bas carbone. Ce qui va passer par la modification de la composition, des spécifications et critères du ciment actuel.

Selon l'Imanor, «c'est principalement le taux de clinker, qui tourne aux alentours de 70% dans le ciment normal, qui va être abaissé, ceci sans toucher au paramètre le plus déterminant du ciment qui est la résistance». Ce ciment bas carbone va ensuite permettre de fabriquer du béton bas carbone dont l'utilisation favorisera la construction durable. L'objectif de cette révision est de permettre aux promoteurs qui se lancent dans la construction durable de disposer d'un ciment bas carbone.

■ Ajouter des additifs filaires naturels dans le béton

Compte tenu du fait que la NM 10.1.008 relative au béton durable a évolué en Europe, le ministère a également décidé de suivre la même trajectoire. Ainsi, des additifs filaires de types calcaire et schiste, prélevés directement de la nature, vont être ajoutés au ciment et granulats qui composent ce béton. L'objectif de remplacement du clinker est double: améliorer la durabilité du béton et mettre à la disposition des hommes de l'art de bâtir un béton bas carbone.



Le béton utilisé dans la construction de la marina de Casablanca obéit à la NM 10-1-008. L'usage de ce béton, dans ce milieu agressif (important taux d'humidité), permet de garantir une durée de vie moyenne de 120 ans à ces bâtiments (Ph. L'Economiste)

En plus de ces deux matériaux, le ministère a également décidé de s'attaquer aux méthodes de calcul et de mise en œuvre des produits qui concourent à la construction d'un bâtiment (fer, aluminium, produits d'étanchéité, etc.). Comme le Maroc ne dispose pas encore de réglementation fixant les méthodes de calcul dans la construction, il s'appuie sur les Eurocodes. Ainsi, le ministère va adapter les Eurocodes relatives au calcul de structure au contexte marocain. La démarche va notamment consister à donner une couleur nationale aux Eurocodes, en redéfinissant les règles de calcul pour les enveloppes de bâtiments (murs et toitures notamment).

■ Rehausser le niveau de mise en œuvre

Last but not least, le ministère va également adopter et adapter le Document Technique Unifié français (DTU) au contexte marocain. C'est une norme qui vise à améliorer la mise en œuvre des produits. En effet, dans la construction, il ne suffit pas de disposer d'un produit de qualité. Autrement dit, la seule qualité d'un produit n'est pas suffisante. Il faut que ce dernier soit bien mis en œuvre. Selon l'Imanor, «trois facteurs doivent être remplis pour qu'un produit remplit pleinement son rôle dans un bâtiment: des normes de fabrication qui assure sa qualité; une technique de mise en œuvre qui assure sa bonne application et un applicateur compétent qui veille au moindre détail».

Ces révisions seront pilotées par les commissions techniques de normalisation du ministère, avec l'implication directe d'une dizaine de départements ministériels et organismes publics et la participation active des principales organisations professionnelles et des experts relevant des différents secteurs d'activité. Pour rappel le département de Nizar Baraka préside 12 commissions techniques de normalisation, qui ont déjà homologué 1.430 normes marocaines largement harmonisées avec les normes internationales et régionales. □

Aziz DIOUF

C'est quoi la NM 10-1-008?



LA Norme Marocaine 10-1-008, homologuée en 2009, est entrée en vigueur le 4 juin 2010. Elle a remplacé les normes marocaines 10-1-011 et 10-1-003. Contrairement à l'ancienne norme relative au béton dont les objectifs étaient de type résistance, cette norme était plus complète. Elle avait, en effet, introduit la notion de durabilité et donc d'environnement. C'est-à-dire une constance des objectifs dans le temps; en tenant compte de tout l'aspect de la chimie du béton. Avant son entrée en vigueur, les laboratoires faisaient uniquement des essais mécaniques et physiques. Depuis l'entrée en vigueur de la NM 10-1-008, des essais chimiques et géologiques sont ajoutés au béton. Sa révision en cours va avoir une incidence heureuse sur la durée de vie des ouvrages qui l'utiliseront. □

Bâtiment/Règlementation thermique

L'AMEE s'attaque à la réforme

- Les zones climatiques seront redéfinies
- La gouvernance et le contrôle renforcés
- Objectif: booster l'application dans le privé

LA Règlementation thermique de construction au Maroc (RTCM), qui fixe des exigences en matière de performances énergétiques de l'enveloppe des bâtiments (niveau d'isolation thermique, optimisation du taux de vitrage par orientation, protection solaire des fenêtres, etc.), n'est pas suffisamment appliquée dans l'édification de bâtiments neufs par le privé. Et cette situation, laissée comme telle, risque d'empêcher le Royaume d'atteindre l'objectif qu'il s'est fixé en matière d'efficacité énergétique. A savoir baisser la facture énergétique de 20% à l'horizon 2030. En effet, la bonne opérationnalisation de la RTCM devrait engendrer une économie d'énergie estimée à 700.000 tonnes équivalent pétrole (Tep) d'ici 2030. Pour cela, l'Agence marocaine pour l'efficacité énergétique (AMEE) a décidé de réformer la RTCM. «Les axes de la réforme, nous les connaissons déjà. Il s'agit de renforcer la gouvernance et le contrôle, mais aussi de réviser certains éléments techniques qui vont permettre de redéfinir les zones climatiques et leurs niveaux de confort thermique», explique Mohamed Benyahia, directeur général de l'AMEE.

■ Réunion prochaine de la Commission

A travers le renforcement de la gouvernance et du contrôle, l'AMEE



La réglementation thermique est très rentable pour les bâtiments résidentiels et tertiaires. Dans le secteur hôtelier, par exemple, le respect des spécifications de la réglementation thermique implique un surcoût moyen national d'environ 77 DH/m². Soit en moyenne 1,36% du coût moyen de la construction (Ph. L'Economiste)

veut pousser le privé à appliquer la RTCM, qui engendre certes un surcoût dans la construction, notamment au niveau de l'enveloppe du bâtiment, mais permet d'avoir des gains et un excellent confort thermique. La réglementation thermique est, en effet, très rentable pour les bâtiments résidentiels et tertiaires. Pour le résidentiel, le surcoût sur la construction est de l'ordre de 2,1 à 4,3% et la réduction des besoins en chauffage ou climatisation de 39 à 64%. Pour le tertiaire, c'est encore mieux: le surcoût est en moyenne moins de 3%, tandis que la réduction des besoins se situe entre 40 et 59% selon la zone climatique et le type du bâtiment.

Pour le moment, la forme et les moyens de renforcement de la gouvernance ne sont pas encore définis.

Impacts de la RTCM

LA réglementation thermique est très rentable pour les bâtiments résidentiels et tertiaires. Dans le résidentiel, elle engendre un surcoût de l'ordre de 2,1 à 4,3%, mais permet une réduction des besoins en chauffage et climatisation de 39 à 64%. Dans le tertiaire, c'est encore mieux: le surcoût est de moins de 3% et la réduction des besoins est de 40 à 59% selon la zone climatique et le type du bâtiment.

La RTCM permet un gain important en puissance de climatisa-

tion d'environ: 24 Watt/m² pour le résidentiel; 31 Watt/m² pour les établissements scolaires; 28 Watt/m² pour le secteur de la santé; 20 Watt/m² pour le secteur du tourisme et 12 Watt/m² pour les Administrations. Le gain en énergie primaire est d'environ 5 kgep/an/m² pour le secteur de l'éducation nationale; 6,5 kgep/an/m² pour le secteur de la santé, 5 kgep/an/m² pour le secteur du tourisme et environ 6 kgep/an/m² pour l'Administration. □

La RTCM est régie par le décret sur le Règlement de la construction. Et il faudrait que la Commission, présidée par le ministère de la Transition énergétique et du Développement durable, et où siègent le ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du territoire, le ministère de l'Intérieur et l'AMEE, se réunisse pour cela. Mais également, celle-ci devra se prononcer sur le périmètre de la réforme, détaille Benyahia.

■ Emergence de nouvelles zones climatiques

L'AMEE va également saisir cette opportunité pour mettre à jour la RTCM. Entendez les éléments techniques sur lesquels ses ingénieurs se sont appuyés pour la lancer en 2014. «Vous savez que le climat a changé depuis 10 ans et donc il y a lieu de revisiter la RTCM pour faire en sorte que les températures qui étaient

fixées soient révisées ceci afin que les niveaux de confort restent conformes par rapport aux nouvelles zones climatiques qui vont émerger», explique le patron de l'AMEE. Le processus de la réforme commencera par cet exercice environnemental et technique. Là aussi, l'AMEE attend l'aval de la Commission. Et une fois qu'il est donné, ses ingénieurs vont sillonner le pays pour recueillir les températures et les paramètres qui permettront de redéfinir les zones climatiques, qui sont jusque-là six.

«Nous sommes en train, avec le ministère de la Transition énergétique et du Développement durable, d'entamer le processus de réforme. Et donc, nous pouvons dire que sur l'année 2024, nous allons avoir tous les ingrédients des éléments techniques de la révision de la RTCM, mais également sur les éléments de gouvernance», informe Benyahia. □

Aziz DIOUF

Le logiciel Binayate sera-t-il concerné?

C'EST la Commission interministérielle qui délimitera le périmètre de la réforme de la RTCM. Le logiciel Binayate, qui a été lancé en même temps que la RTCM il y a dix ans pour le contrôle de la conformité au RTCM, sera-t-il lui aussi dans le périmètre de la réforme? «C'est une bonne opportunité de l'améliorer. Parce qu'en

réalité, Binayate n'est pas très utilisé. Les hommes de l'art de bâtir préfèrent recourir à BIM (Building Information Modeling)», affirment des professionnels, dont certains ont fait partie des architectes et ingénieurs de bureaux d'études, bureaux de contrôle et laboratoires formés à l'usage de Binayate. □

Filière sucrière: Résilience malgré les temps durs

• Grâce à des technologies innovantes et à l'adaptation

• Le marché domestique de 1,2 million de tonnes, entièrement satisfait par la filière nationale issue des plantes et du raffinage



La superficie cultivée de plantes sucrières a baissé de 64.500 à 30.000 hectares. A cause de la pénurie d'eau, la production a ainsi baissé de 560.000 tonnes pour atteindre 200.000 tonnes de sucre blanc (Ph. L'Economiste)

CONFRONTÉE à une pénurie d'eau sans précédent, la filière sucrière démontre une grande résilience. Recul de la superficie cultivée, et par ricochet de la production locale de plantes sucrières, accroissement des importations de sucre brut à raffiner... des défis majeurs auxquels Fimasucre (Fédération interprofessionnelle marocaine du sucre) fait face pour assurer l'approvisionnement régulier du marché local.

«Face à la rareté de l'eau d'irrigation, la filière a mis en place un

plan d'action intégrant des solutions innovantes pour l'obtention des meilleurs rendements possibles et partant compenser la baisse des superficies

cultivées. La campagne sucrière 2023-2024 fait face à des défis significatifs, accentués par une grave sécheresse. Cette année, et malgré les difficultés accrues, la filière a pu mettre en place un total de 30.000 hectares de plantes sucrières dont 7.000 hectares de canne à sucre», souligne Hassan Mounir, président de Fimasucre.

A fin 2020, la superficie réalisée en cultures sucrières a atteint 64.500 ha, dont 55.920 ha pour la betterave et 8.624 ha pour la canne à sucre. A cause de la pénurie d'eau, la production a ainsi baissé de 560.000 tonnes pour atteindre 200.000 tonnes de sucre blanc. La consommation globale est de 1,2 million de tonnes. Les besoins en sucre sont alors satisfaits par la production locale et le raffinage du sucre brut importé.

«La filière sucrière a pris des mesures significatives pour soutenir les agriculteurs. Cela comprend l'application stricte des prix subventionnés et fixés par l'État pour les engrais, tout en veillant au respect des doses recommandées (4,5q/ha pour l'ammonitrate et 4q/ha pour l'urée). De plus, pour les traitements phytosanitaires, l'utilisation de drones a été développée et généralisée à l'ensemble des périmètres sucriers, ce qui permet des économies, tant sur les produits que sur les coûts», précise le président de Fimasucre.

En 2023, le gouvernement a octroyé une revalorisation des prix des plantes sucrières à raison de plus de 30% au profit des agriculteurs. «Cette initiative doublement bénéfique souligne la valeur stratégique de la filière sucrière pour l'économie rurale et la souveraineté alimentaire du Maroc. Le secteur s'engage, en parallèle, à maintenir un approvisionnement constant. Le raffinage du sucre brut importé joue un rôle essentiel dans l'atténuation du déficit de production à partir de plantes sucrières locales, puisque la capacité de raffinage à elle seule est de 1,5 million de tonnes de sucre blanc. La production nationale satisfait 50% des besoins nationaux. Le reste est assuré par le raffinage du sucre brut importé», indique Hassan Mounir.

Pour assurer l'approvisionnement du marché local, Cosumar a baissé ses volumes de vente à l'export. □

Khadija SKALLI

Des contrats-programmes pour booster le secteur

DEPUIS le lancement du Plan Maroc Vert en 2008, la filière sucrière a connu un essor économique significatif et une structuration importante, notamment grâce aux partenariats entre l'Etat et les professionnels. Ainsi, deux contrats-programmes (2008-2013 et 2013-2020) ont été conclus. Objectif: la mise à niveau de la filière sucrière. Une feuille de route a été élaborée avec des actions et des objectifs bien précis. Un nouveau contrat-programme a été conclu pour la période 2021-2030 dans le cadre de la stratégie Génération Green.

L'ambition affichée est d'augmenter les superficies des plantes sucrières,

accroître le rendement en sucre et la production de sucre, améliorer le taux de couverture de ce produit, et de moderniser les circuits de distribution et de commercialisation du sucre sur le marché local, tout en garantissant la protection et l'équilibre de la filière.

Il s'agit notamment de porter la superficie des cultures sucrières à 73.000 ha, et la production de sucre blanc à 620.000 tonnes à l'horizon 2030.

Le budget global du contrat-programme sur la période 2021-2030 est estimé à près de 5,74 milliards de DH, dont une contribution de Fimasucre de l'ordre de 2,63 milliards de DH contre 3,11 milliards de DH pour l'Etat. □



Banque africaine de développement

Département des services généraux et des achats

Division des achats institutionnels

Email : tender@afdb.org

MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR LA SÉLECTION D'UNE SOCIÉTÉ DE GESTION D'ÉVÉNEMENTS POUR LE FORUM POUR L'INVESTISSEMENT EN AFRIQUE (AIF) QUI SE TIENDRA AU MAROC EN DÉCEMBRE 2024

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (ADB/EOI/TCGS/2024/0018)

1. La Banque africaine de développement (ci-après dénommée « la Banque ») invite par la présente les sociétés remplissant les conditions requises et intéressées à manifester leur intérêt à agir en tant que gestionnaire d'événements pour le Forum pour l'investissement en Afrique (AIF) qui se tiendra au Maroc en décembre 2024. Les détails concernant les activités du Forum pour l'investissement en Afrique sont disponibles à l'adresse <https://www.africaninvestmentforum.com/>.
2. Sont éligibles les sociétés tierces indépendantes ou leurs filiales constituées conformément à la législation en vigueur dans un pays membre de la Banque, dont le capital social est majoritairement détenu par des ressortissants des pays membres de la Banque et dont le principal centre d'activité se situe dans l'un de ces pays membres, dont la liste est disponible sur www.afdb.org.
3. Les soumissionnaires intéressés doivent apporter la preuve qu'ils possèdent les compétences et les capacités requises pour fournir avec succès les biens et les services demandés.
4. **Soumission des dossiers :** Les sociétés ou groupes de sociétés éligibles remplissant les critères de sélection énumérés dans le tableau 1 du document de manifestation d'intérêt sont invités à manifester leur intérêt par l'envoi de leurs dossiers :
 - Par voie électronique exclusivement à l'adresse tender@afdb.org
 - **Date et heure de clôture des soumissions :** 18 mars 2024 à 12h00, heure locale d'Abidjan (GMT).
 - Veuillez mentionner clairement la référence et l'objet de la manifestation d'intérêt dans le courriel de soumission :

Réf. : ADB/EOI/TCGS/2024/0018

Objet : Sélection d'une société de gestion d'événements pour le Forum pour l'investissement en Afrique (AIF) qui se tiendra au Maroc en décembre 2024

5. Tout dossier de candidature soumis à une autre adresse que celle mentionnée ci-dessus sera jugé irrecevable.
6. Pour toute assistance technique relative à la soumission de leur dossier, les soumissionnaires pourront adresser un courrier électronique à tender@afdb.org.
7. La Banque se réserve le droit d'accepter des dossiers de candidature reçus hors délai.

Comment la filière a pu maintenir le cap



Pour combler le déficit de la production nationale, le Maroc importe du sucre brut, qui est ensuite raffiné localement par le groupe Cosumar, principal acteur de cette filière. En 2023, les importations ont concerné 1 million de tonnes de sucre brut. Malgré la sécheresse, la filière a fait preuve de résilience. Entretien avec Hassan Mounir, président de Fimasucre.

- L'Economiste: Le Maroc a connu une forte sécheresse ces dernières années. Cela a-t-il impacté la production de sucre nationale?

- Hassan Mounir: Le Maroc a effectivement connu une période de sécheresse importante, impactant plusieurs secteurs, notamment l'agriculture. Cette situation a entraîné le pays dans sa sixième année consécutive de sécheresse, avec un déficit pluviométrique de 70% par rapport à la moyenne. Les taux de remplissage des barrages sont à des niveaux critiques, ne dépassant pas en moyenne 25%, ce qui souligne la gravité de la situation hydrique du pays, sachant que certains périmètres sucriers importants ont vu leurs réserves hydriques réduites à néant. Un coup dur pour la filière aussi...

Dans ce contexte, la filière sucrière a elle aussi été impactée, mais elle a su démontrer une grande résilience ces dernières années, pour continuer à contribuer grandement à la souveraineté alimentaire du pays. Grâce à une anticipation stratégique et une vision prospective, la filière sucrière et le groupe Cosumar ont su faire face aux défis grâce notamment aux projets d'innovation dans l'amont agricole et à la capacité industrielle et de raffinage mise en production pour l'approvisionnement régulier du marché en sucre, particulièrement dans le

contexte d'une pluviométrie de plus en plus critique.

- Quelles sont les actions menées sur le terrain?

- Les agriculteurs producteurs de plantes sucrières ont été accompagnés dans la mise en œuvre de pratiques novatrices, telles que la réalisation de forages profonds autorisés et l'équipement des parcelles en énergie solaire, la production des engrais adaptés à chaque parcelle par la technique du smart Blender,... Toutes ces méthodes offrent ainsi des solutions durables pour réduire les coûts, tout en adoptant des méthodes respectueuses de l'environnement.

De plus, l'introduction du système de goutte-à-goutte a permis une gestion plus efficace de l'eau, avec une réduction de 30% de sa consommation. Le projet baptisé Supplant a également marqué une avancée majeure, exploitant les nouvelles technologies pour équiper les parcelles en vue de rationaliser l'irrigation et optimiser l'utilisation des ressources hydriques.

- Dans quelles régions?

- Cette approche innovante dont l'objectif est de réduire le besoin en eau des parcelles de 50% a été mise en œuvre dans les différentes régions de production des plantes sucrières, avec des résultats prometteurs, et les études de généralisation de cette technologie sont lancées.

Ainsi, malgré les défis posés par le déficit hydrique, la filière a su maintenir un niveau de production satisfaisant, grâce à l'adoption de pratiques agricoles durables, et à l'exploitation intelligente des ressources disponibles. Sous l'impulsion du groupe Cosumar, cette transition vers une gestion plus efficace de l'eau s'est avérée être une



Hassan Mounir, président de Fimasucre
(Ph. L'Economiste)

réussite, démontrant ainsi la capacité de la filière à s'adapter et à innover face aux défis environnementaux actuels.

- A combien s'élèvent les investissements du groupe?

- Pour rappel, sur les dernières années, le groupe Cosumar a engagé un programme d'investissement de plus de 10 milliards de DH pour moderniser ses opérations et réaliser des avancées significatives en matière d'innovation et de recherche et développement (R&D). Cet investissement massif a permis au groupe de réduire considérablement son impact environnemental, notamment par une réduction de 90% de la consommation d'eau depuis 2005 et une baisse de la consommation d'énergie dans le processus de traitement de la betterave à sucre.

Ces efforts ont également contribué à la réduction de l'empreinte carbone du sucre blanc de 46% entre 2016 et 2022, soulignant l'engagement de Cosumar envers la durabilité et l'efficacité énergétique. Cette enveloppe a aussi servi à augmenter la capacité de production des 7 sucreries du groupe qui ont atteint 650.000 tonnes de sucre

annuellement, en plus de l'augmentation de la capacité de traitement de la raffinerie qui a atteint 1,5 million de tonnes annuellement.

- L'industrie locale reste donc résiliente?

- La filière sucrière marocaine, avec Cosumar en leader, affiche une capacité de traitement globale de 5 millions de tonnes de plantes sucrières et une capacité de production de 2 millions de tonnes de sucre blanc pour un marché intérieur de 1,2 million de tonnes. Ces chiffres témoignent d'une industrie sucrière robuste et résiliente, capable de s'adapter et de répondre aux besoins en sucre du Maroc, tout en contribuant significativement à l'économie nationale et à la souveraineté alimentaire du pays. Il est ainsi essentiel de reconnaître les efforts déployés par la filière, dans sa globalité, pour surmonter les défis posés par la sécheresse, son engagement envers le développement durable, et sa capacité à assurer la sécurité alimentaire du Maroc en sucre. La filière continue de jouer un rôle vital dans la stabilisation du marché sucrier national, démontrant une capacité exceptionnelle à affronter des périodes complexes tout en soutenant l'économie locale et la souveraineté alimentaire du pays. □

Propos recueillis par Khadija SKALLI

Un approvisionnement régulier, malgré la crise

LE groupe Cosumar, acteur majeur dans la production de sucre au Maroc et agrégateur de plus de 80.000 agriculteurs, opère dans les trois métiers pour produire du sucre – la production à partir de la betterave et de la canne à sucre, ainsi que le raffinage du sucre brut importé. Cosumar a su maintenir un approvisionnement régulier du Royaume en sucre sans interruption, malgré les défis climatiques et logistiques, grâce notamment à la capacité de production installée. Le modèle d'agrégation avec les agriculteurs, l'investissement dans la modernisation, l'innovation avec une démarche responsable et durable ont été des facteurs clés pour minimiser les impacts de cette situation et assurer la continuité de l'approvisionnement en sucre. □

Sucre blanc: Jusqu'à 50% des besoins satisfaits localement

«**L**a filière sucrière marocaine est essentielle pour répondre aux besoins en sucre blanc du pays, en ayant la capacité d'assurer au maximum 50% de ces besoins par la production nationale. Cette production est directement issue des plantes sucrières – la betterave et la canne à sucre – cultivées sur le territoire marocain. Néanmoins, l'atteinte de ce niveau de couverture dépend fortement des conditions climatiques, mettant en lumière la sensibilité de la production aux variations de la pluviométrie annuelle et du niveau des barrages», précise le président de Fimasucre. Pour combler le déficit, le Maroc importe du sucre brut, qui est ensuite raffiné localement par le groupe Cosumar, prin-

cipal acteur de cette filière. En 2023, les importations ont concerné 1 million de tonnes de sucre brut.

L'approche intégrée de Cosumar, combinant la production locale avec le raffinage de sucre brut importé, ainsi que la stratégie de gestion de l'eau au niveau de l'amont agricole, stabilise l'approvisionnement en sucre blanc dans tout le pays. Ce système démontre la capacité de la filière sucrière marocaine à faire face aux défis climatiques et économiques, tout en soutenant l'économie agricole locale et en garantissant la sécurité alimentaire du Maroc en matière de sucre. □

Immobilier: Les ventes augmentent

• Elles se sont accrues de 5,1% en 2023 sur une année

• Malgré la hausse de 0,6% des prix

• Sauf ceux du résidentiel qui stagnent

SUR l'ensemble de l'année 2023, l'indice des prix des actifs immobiliers (IPAI) ressort en hausse de 0,6% comparativement à 2022, selon Bank Al-Maghrib (BAM) et l'Agence nationale de la conservation foncière du cadastre et de la cartographie (ANCFCC), dans une récente note conjointe relative à la tendance globale du marché immobilier en 2023 « Cette appréciation des prix est attribuable aux augmentations de 1,5% des prix des terrains et de 1,8% de ceux des biens à usage professionnel », est-il expliqué. Les prix des biens résidentiels ayant, en revanche, quasiment stagné.

En ce qui concerne le nombre de ventes, il a enregistré un accroissement de 5,1% en 2023 par rapport à 2022. Ce qui est dû aux hausses de 6,3% des ventes des biens résidentiels, de 5,8% de celles des biens à usage professionnel et de 0,3% de celles des terrains.

Pour ce qui est du 4e trimestre de 2023, l'IPAI s'est accru de 1,1% sur une année, recouvrant une appréciation des prix du résidentiel (0,6%) et des terrains (2,1%) et une baisse des prix des biens à usage profession-



Indices des prix des actifs immobiliers par catégories (variation en glissement trimestriel)



En glissement trimestriel, les prix du résidentiel ont affiché une quasi-stagnation au titre du 4e trimestre de 2023, recouvrant une hausse de 0,3% des prix des appartements, une quasi-stagnation de ceux des maisons et un repli de 2,3% des prix des villas

nel (0,4%). Quant aux transactions, elles ont connu un repli de 3,1% au cours d'octobre, novembre et décembre 2023, en glissement annuel. Ce recul est le résultat de la diminu-

tion de 4,8% des ventes des biens résidentiels. Toutefois, les transactions des terrains ont progressé de 1,6% et celles des biens à usage professionnel de 1%.

■ **-2,1% pour les prix des villas**

En glissement annuel, les prix du résidentiel ont augmenté de 0,6% au 4e trimestre de 2024. Cela est attribuable à la hausse de 0,8% des prix des appartements et de 1% de ceux des maisons et de la baisse de 2,1% des prix des villas.

Pour sa part, le recul de 4,8% du nombre de transactions reflète des diminutions de 4,3% pour les appartements, de 10,7% pour les maisons et de 11,9% pour les villas.

■ **Les ventes de bureaux en hausse de 14,2%**

Les prix des biens à usage professionnel ont baissé de 0,4% en octobre, novembre et décembre 2023 sur une base annuelle. Cette évolution s'explique par un recul de 3,6% pour les bureaux et une hausse de 0,4% pour les locaux commerciaux.

De leur côté, les transactions ont affiché une progression de 1%, reflétant une hausse de 14,2% des ventes des bureaux et une baisse de 1,3% de celles des locaux commerciaux. □

L.E.L

ANNONCES LÉGALES & APPELS D'OFFRES

En vertu d'un acte s.s.p enregistré le 20/02/2024, il a été constitué une SARL portant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : Sté « ATLAS 360 » SARL. Activités : VENTE PAR IN-TERNET. Siège social : QU OUARITAZDIGUE Demnate Poe Azilal. Capital social : 10.000 DHS. Année sociale : année civile. Durée de la société : 99 ans. La gérance est confiée à Mr YOUSFI RACHID.
Le dépôt légal est effectué au secrétariat Greffe du TPI d'Azilal le 06/03/2024 sous le N° 79/2024. RC N°5763.

Sté « TULIPE CAR SARL » -SARL/AU
RC : 15609

Aux termes de la décision AGE le 01/01/2024, il est décidé :
- Dissolution de la Sté TULIPE CAR SARL / SARL/AU
- nomination de Mr NASSIRI ABDELLATIF qualité de liquidateur de la société.
- Le lieu de liquidation: 71 B23 HAY EL FATH DEM - OUJDA.
- Dépôt Légal : greffe du tribunal OUJDA le 01/02/24 sous n°388.

GRUPE BARRAQUEIRO MAROC SARL
AVIS DE CONSTITUTION

I. Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Casablanca du 04/03/2024 il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :

• Dénomination : GRUPE BARRAQUEIRO MAROC

• Objet social :
- Le transport de toute nature sous toutes ses formes et notamment le transport en commun de voyageurs,
- Exploitation de réseaux urbains et régionaux de transports en commun de voyageurs dans le cadre de la gestion déléguée des services de transport public,
• Siège social : Angle rue Mozart, Bd d'Anfa, résidence le petit paradis, 7ème étage, Casablanca
• Durée : 99 ans à compter du jour de son immatriculation au registre du commerce
• Capital social :
Le capital social est fixé à la somme de 100.000 dirhams divisés en 1000 parts d'une seule catégorie de 100 DHS chacune, souscrites en totalité, entièrement libérées et attribuées aux Associés en proportion de leurs apports respectifs, à savoir :
- Barraqueiro SGPS, S.A. 990 parts
- ROTAGUS - Sociedade Gestora de Participações Sociais, S.A. 10 parts
• Gérance : a été nommé, en qualité de Gérant pour une durée indéterminée :
o M. CANAS PEDROSA ARTUR HUMBERTO Né le 12/09/1974 à Lis-bonne, de nationalité Portugaise, titulaire du Passeport N° CD513891, demeurant à Lisbonne - Portugal
II. Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de commerce de Casablanca le 11/03/2024 sous le n°909796.
III. La société a été immatriculée au registre du commerce de Casa-blanca le 11/03/2024 sous le n° 618081.

Marrakech, les transactions cartonnent

A Casablanca, les prix des actifs immobiliers ont quasiment stagné au 4e trimestre de 2023, en glissement trimestriel. Pour ce qui est des ventes, elles ont, plutôt, marqué un accroissement de 4,8%. Sur l'ensemble de l'année 2023, les prix ont quasiment stagné et les transactions ont progressé de 2,9% à Casablanca. A Rabat, les prix ont reculé de 1,2% au 4e trimestre de 2023 sur une base trimestrielle. Pour leur part, les transactions ont enregistré une hausse trimestrielle de 7,1%. Pour l'ensemble de l'exercice 2023, les prix se sont appréciés de 2,7% et les transactions ont augmenté de 12%.

A Marrakech, les prix des actifs immobiliers ont connu une hausse de 1,4% au 4e trimestre de 2023 en trois mois, tandis que les transactions ont marqué un accroissement de 15,3%. Sur l'ensemble de l'année 2023, les prix se sont appréciés de 0,7% et les transactions ont augmenté de 16,5%.

A Tanger, l'indice des prix s'est accru de 1% alors que les ventes ont enregistré une progression de 6,3%. Pour l'ensemble de l'exercice 2023, les prix ont stagné et les transactions ont augmenté de 4,7%. □

Ce qui change pour les comptables agréés

- Le gouvernement vient d'adopter leur nouveau code des devoirs professionnels
- Ils sont tenus par le secret professionnel, sauf dans des exceptions

LE dernier conseil de gouvernement a adopté un nouveau code des devoirs professionnels des comptables agréés. Ce document est considéré comme une référence organisationnelle pour les relations professionnelles et l'engagement envers l'éthique. Ainsi, tous les membres de l'organisation seront désormais tenus de faire preuve d'une contribution efficace et d'une adhésion positive dans la mise en œuvre et l'application de ses dispositions. Et cela, en toute conscience, sérieux et responsabilité, lit-on dans la note de présentation du projet de décret.

Dans le cadre de l'exercice de sa profession, le comptable agréé doit respecter les principes et les règles professionnelles, notamment en matière de compétence, d'indépendance, de transparence, d'impartialité et de déontologie. Il doit également s'assurer que ces règles sont respectées par ses adjoints et ses employés.

Sur le secret professionnel, le code est on ne peut plus clair. En effet, hormis les exceptions prévues par la loi, notamment les déclarations relatives à des soupçons de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, le comptable agréé est soumis au devoir du secret professionnel. Il doit conserver les informations qu'il obtient dans le cadre de l'exercice de sa profession et ne pas les divulguer à des tiers, sans autorisation préalable des ayants droit ou sur un ordre émis par les autorités compétentes. Il est aussi responsable du respect de cette obligation par ses assistants. En outre, quelle que soit la nature de son exercice, il ne doit pas utiliser les informations de ses clients directement ou indirectement pour obtenir un avantage personnel.

L'article 7 aborde la compétence professionnelle. Ainsi, le comptable agréé doit, par son comportement, donner la meilleure image de sa profession et des organes de l'organisation. Il s'agit d'œuvrer au développement et à la mise à jour



Selon le code des devoirs professionnels, dans le cadre de l'exercice de sa profession, le comptable agréé doit respecter les principes et les règles professionnelles, notamment en matière de compétence, d'indépendance, de transparence, d'impartialité et de déontologie (Ph. L'Economiste)

de ses connaissances et ses compétences professionnelles dans tous les domaines liés à la profession. C'est pour cela qu'il est tenu de participer à des sessions de formation d'au moins 30 heures par an, sous la supervision du conseil régional auquel il est membre. Ces cours sont organisés selon le programme fixé par le conseil national. Le comptable agréé s'engage également à œuvrer à la mise en œuvre des recommandations et bonnes pratiques liées à la profession et émises par les organes délibérants de l'organisation, y compris ceux accrédités au niveau international. Le comptable doit s'assurer que ses

assistants, conseillers et employés possèdent la compétence professionnelle nécessaire pour accomplir leurs missions.

Une précision de taille: il est interdit à tout membre de l'organisation de faire toute publicité personnelle. Il ne peut mentionner que sa capacité professionnelle, les certificats qu'il détient et les qualifications y afférentes. Un comptable agréé peut annoncer l'ouverture de son cabinet pour la première fois après l'obtention de son diplôme, dans un délai de trois mois qui suivent cette ouverture. Cette annonce sera publiée dans deux journaux nationaux selon un formulaire

complété par le Conseil national de l'organisation. Il doit respecter les normes précisées quant à la forme et au contenu de la plaque d'identification qui doit être installée sur la porte du bureau ou à l'entrée de l'immeuble dans lequel est situé son bureau. □

Mohamed CHAOUI

Données

LA carte professionnelle, les titres de propriété et la plaque d'identification doivent porter uniquement les noms personnels et de famille, la désignation professionnelle, les grades ou diplômes obtenus ou reconnus par l'Etat, avec une mention du conseil régional auquel appartient le comptable agréé. Idem pour les données pouvant bénéficier au client, telles que l'adresse, le téléphone, les jours et heures de travail, à l'exception de tout autre signe, notamment à caractère publicitaire. Tout comptable qui exerce des activités politiques ou administratives doit s'abstenir de les exploiter à des fins professionnelles pour attirer des clients ou pour son propre bénéfice. □

Règlement des litiges

CE code a également prévu un mécanisme de règlement des litiges entre professionnels. Ainsi, le comptable agréé doit entretenir les relations entre collègues et éviter tout acte irrespectueux ou portant atteinte à la réputation ou à la dignité de l'un d'entre eux. Si l'un découvre qu'un collègue a manqué à l'une de ses obligations professionnelles, il doit l'avertir oralement ou par écrit. En cas de litige d'ordre professionnel, cela doit faire l'objet d'une tentative de réconciliation devant le pré-

sident du conseil régional. Si les deux parties appartiennent à deux conseils différents, les deux présidents formeront une commission mixte pour proposer une solution à l'amiable. Si la tentative de réconciliation échoue, le différend peut être soumis au Conseil national. Avant d'engager toute action en justice contre un confrère, tout comptable doit en informer le président du conseil régional, qui devra répercuter l'information vers le président du conseil national. □

Casablanca/Eclairage public

A la recherche d'un délégataire

• **Périmètre:** Casablanca, Mohammedia et Aïn Harrouda

• **160.000 points lumineux** répartis sur 4.900 km

• **Durée du contrat:** 7 ans

LA commune s'apprête à lancer un appel d'offres international relatif à la gestion déléguée de l'éclairage public de Casablanca. Les élus de la ville ont en effet validé, lors de la session de février du conseil de la ville, le dossier de préqualification de ce marché relatif à l'exploitation, la maintenance et le renouvellement du parc d'éclairage public sur le périmètre de la gestion déléguée (Casablanca, Mohammedia et Aïn Harrouda). Avec plus de 160.000 points lumineux répartis sur 4.900 km environ, la consommation annuelle de la ville est estimée à 123



Le futur gestionnaire délégué sera tenu de prendre en charge une partie du renouvellement du parc d'éclairage public à partir de la 6e année, à hauteur de 14 millions de DH. Il devra aussi élaborer un plan de maintenance préventif et curatif (Ph. privée)

GWH. Il s'agit d'une mission, qui constitue un défi considérable, exige une expérience pointue de la part du futur adjudicataire. Ce dernier devra aussi assurer la transition vers des technologies d'éclairage plus économes en énergie (comme la LED). Le gestionnaire sélectionné devra également accompagner la SDL en charge de ce projet dans la mise en

œuvre du plan d'investissement pour la mise à niveau de l'éclairage public, pendant les 5 prochaines années. La gestion du service sera confiée sur la base d'un contrat de gestion déléguée durant 7 ans. Le futur gestionnaire sera tenu de prendre en charge une partie du renouvellement à partir de la 6e année, à hauteur de 14 millions de DH. Il devra aussi élaborer un plan de maintenance

préventif et curatif. Parmi les prestations que le contractant sera amené à réaliser figurent la gestion et le conseil pour l'optimisation des contrats de fourniture d'électricité, ainsi que la mise en œuvre d'un système de suivi de l'amélioration de la performance énergétique. Il aura aussi pour mission l'exploitation, la maintenance et le renouvellement des équipements existants et nouveaux, tout en réalisant un programme d'entretien et de maintenance avec l'utilisation des technologies et procédés dernière génération permettant d'atteindre les objectifs (réduction des pannes, optimisation des délais d'intervention...).

La rémunération du prestataire se fera sur la base d'un prix forfaitaire représentant une redevance annuelle par point lumineux à gérer et pour les prestations de services et d'assistance aux différents organismes opérant dans le périmètre de la gestion déléguée. □

Aziza EL AFFAS

Grands Journaux & Flashs

Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30
Samedi et dimanche de 8h30 à 16h30

Votre source d'information fiable et vérifiée
avec l'équipe de journalistes francophones

Karim DRONET - Nada LAM - Hind EL GRARI - Zineb ALAOUI



Atlantic Radio Officiel

www.atlanticradio.ma

Marrakech: Ramadan n'impacte pas le tourisme

De notre correspondante permanente, Badra BERRISSOULE

- Vu les arrivées de touristes, le mois de mars devrait être correct
- Avril coïncide avec plusieurs vacances scolaires et un grand potentiel touristique
- Les réservations des touristes pour le reste de l'année sont sur un trend haussier



Il faut dire que le tourisme dans la ville ocre ne connaît plus de saisonnalité. Avec le last minute, le mois de mars pourrait se terminer avec un taux plus que correct (Ph. L'Economiste)

MALGRÉ les différentes crises, les touristes européens et américains ont toujours soif de voyages. Et Marrakech ne va pas chômer durant Ramadan et le mois de mars pourrait être correct. Auparavant, les hôteliers et restaurateurs prenaient congé durant le Ramadan pour rénover leurs établissements ou entreprendre des travaux d'extension. Cette année, en revanche, l'activité ne connaîtra aucun répit, à l'exception du tourisme interne et familial. Quoi qu'il en soit, le mois de mars, aussi modeste soit-il, préfigure un mois d'avril prometteur. En effet,

les vacances de printemps, notamment en France, débutent dans la zone A dès le 13 avril, coïncidant presque avec la Semana Santa en Espagne. Pendant ce temps, les établissements hôteliers de Marrakech restent actifs, accueillant des flux de touristes en mars, avec une part importante de réservations de last minute, parfois jusqu'à 20% des arrivées dans la ville. Cependant, les acteurs touristiques

de Marrakech peinent à dynamiser le mois de Ramadan et à en faire une période attractive. La demande pour le tourisme local, qui constitue le principal marché de Marrakech, reste très modeste. Les voyageurs nationaux, traditionnellement un soutien crucial pendant les périodes creuses, préfèrent demeurer chez eux pendant ce mois sacré. «*Il faut du temps pour pouvoir installer dans l'esprit du consumma-*

teur marocain la possibilité de voyager pendant le Ramadan à l'instar de ce qui se fait désormais pendant les fêtes religieuses», estime Lahcen Zelmat, hôtelier de Marrakech. Mais ce qui réjouit davantage les professionnels, ce sont les états de réservation pour avril et le reste de l'année. Il semble que l'engouement pour Marrakech est de retour. Certains appellent à la mise en place d'un plan touristique spécifique pour le Ramadan, similaire à ce qui se fait en Turquie. Cependant, d'autres estiment que la nature changeante du mois sacré complique une telle initiative, surtout cette année où le Ramadan chevauche mars et avril. Cela pourrait également poser des défis pour les organisateurs de festivals prévus pendant cette période.

Malgré tout, quelques événements, tels que le moussem de Taktar zhar et des soirées de gala et de charité, témoignent des efforts déployés pour animer la ville pendant le Ramadan. Toutefois, ces initiatives restent modestes et soulignent la nécessité d'une réflexion plus approfondie sur la dynamisation du tourisme pendant cette période. □

Rabat: 200 millions de DH pour le futur agropole

- Il a fait l'objet d'une convention adoptée par le conseil lors de sa session de mars
- Abattoirs, souks hebdomadaires, marchés de gros, extension de centres de formation agricole... les autres projets

FORT probablement, la province de Sidi Slimane abritera le futur agropole de la région de Rabat-Salé-Kénitra (R.S.K). La réalisation de ce projet a fait l'objet d'une convention de partenariat adoptée par le conseil de la région lors de sa dernière session du mois de mars. Il s'agit d'un projet structurant qui va contribuer à la valorisation de la production agricole au niveau de la région du Gharb. Sa réalisation va nécessiter un investissement de 200 millions de DH dont 50 millions de DH seront mobilisés par la région, alors que le reste par d'autres partenaires. Par rapport à cer-

taines régions, Rabat a pris du retard pour faire sortir ce projet, et ce pour deux raisons principales. La première est le choix de son emplacement qui a suscité une rude concurrence entre les provinces. Au début, sa réalisation était envisagée au niveau de la capitale du Gharb, mais «*aujourd'hui on a constaté qu'il y a une certaine convergence vers Sidi-Slimane du fait qu'il est proche des zones de production agricole de la région notamment Kénitra et Sidi-Kacem*», explique Rachid El Abdi, président du conseil régional R.S.K. Ce choix se justifie également par la bonne mobilité qui

sera renforcée par le projet en cours de réalisation du déboulement de la voie routière de Kénitra vers Sidi-Kacem en passant par Sidi-Slimane, ajoute El Abdi. Toutefois, ce dernier tient à rappeler que l'opération de fixation du site de ce projet reste tributaire des orientations des études techniques menées par le département de l'Agriculture. Il y a aussi le problème du financement qui n'est pas encore bouclé avec un gap de 50 millions de DH qui reste encore à mobiliser. Actuellement, en plus de la contribution de la région, il y a la participation du département de l'Agriculture avec 75 millions de DH

et autant par d'autres partenaires déjà identifiés. En plus de la réalisation de l'agropole, d'autres projets sont prévus dans le cadre de cette convention dont le département de l'agriculture et la région restent les partenaires principaux. Parmi ces projets, la construction et l'équipement d'un abattoir moderne à Sidi-Kacem et à Khémisset pour un coût global de 130 millions de DH. Au menu également la réhabilitation de plusieurs souks hebdomadaires de la région et l'aménagement du marché à bestiaux à Khémisset (34 millions de DH). Sans oublier la construction d'un marché de gros, la réhabilitation d'abattoirs et la mise en place d'un espace dédié à la vente des céréales au niveau de la préfecture de Salé. La réalisation de l'ensemble des projets prévus dans cette convention va nécessiter un investissement global de 762 millions de DH avec une contribution de 254 millions de DH et celle du département de l'agriculture qui s'élève à 230 millions de DH. □

Noureddine EL AISSI

PDR, reproches de l'opposition

EN plus de cette convention, une vingtaine d'autres ont été adoptées lors de cette session. Elles portent sur un ensemble de projets inscrits dans le cadre du programme de développement de la région (PDR) pour la période 2022-2027. La mise en place de ce programme sur le terrain enregistre un énorme retard, alors qu'on

se trouve déjà en mi-mandat de l'actuel conseil, a rappelé Bahaeddine Akdi, chef de groupe du PJD. Selon ce dernier, il est probable que le PDR n'est pas encore visé par le ministère de l'Intérieur, ce qui va retarder la signature du contrat programme avec l'Etat pour passer à la concrétisation des projets prévus. □

Paris: Le salon mondial du tourisme profitera de la reprise

• L'événement se tient dans un contexte d'inflation et de hausse des prix

• Et surtout sur fond de bons indicateurs du secteur

LE salon mondial du tourisme se déroulera du 14 au 17 mars 2024 à Paris Expo Porte de Versailles. Il s'agira de la 47^e édition. Il se tient dans un contexte d'inflation et de hausse de prix. «97% des visiteurs ont déjà un projet de voyage», selon la directrice de l'événement Marianne Chandernagor. En 2024, selon un sondage réalisé avant le salon, «38% des visiteurs ont un budget de moins de 1.000 euros, 30% en ont un entre 1.000 et 2.000 euros, 16% entre 2.000

et 3.000 euros, et 14% plus de 3.000 euros». Cet événement se tient surtout sur fond de reprise du tourisme international qui devrait retrouver en 2024 ses niveaux d'avant pandémie, selon l'Organisation mondiale du tourisme qui devient «ONU Tourisme». D'après son baromètre de janvier 2024, le tourisme international se situait, fin 2023, à 88% du niveau d'avant la pandémie, avec un nombre d'arrivées internationales estimé à 1,3 milliard. Le déblocage du reste de la demande comprimée, l'augmentation de la connectivité aérienne et le redressement plus vigoureux des marchés et des destinations asiatiques devraient permettre une reprise complète d'ici la fin 2024.

«Les données les plus récentes de l'OMT soulignent la résilience et le



Le salon mondial du tourisme se tient sur fond de reprise du secteur qui devrait retrouver en 2024 ses niveaux d'avant pandémie, selon l'Organisation mondiale du tourisme qui devient «ONU Tourisme» (Ph. AFP)

redressement rapide du tourisme et l'on devrait renouer avec les chiffres d'avant la pandémie d'ici la fin 2024. Le rebond a déjà des effets importants sur les économies, l'emploi, la croissance et les débouchés pour les populations partout dans le monde», selon le secrétaire général de l'OMT, Zurab Pololikashvili. Et d'ajouter: «Ces chiffres nous rappellent aussi l'importance cruciale d'améliorer la durabilité et l'inclusion dans le cadre du développement du tourisme».

Ces perspectives favorables ressortent aussi de la dernière enquête en date menée pour établir l'indice de confiance de l'OMT. En effet, 67% des professionnels du tourisme s'attendent à des perspectives meilleures en 2024 par rapport à 2023. Ils sont 28% environ à tabler sur une performance comparable et 6% seulement pensent que la performance du tourisme en 2024 sera pire que l'an dernier. Plusieurs considérations entrent en jeu. Il y a encore une marge importante de redressement dans toute

l'Asie. La réouverture d'un certain nombre de marchés émetteurs et de destinations va stimuler la reprise dans la région et à l'échelle mondiale. Aussi, le tourisme émetteur et récepteur chinois devrait connaître une accélération en 2024, avec la facilitation de la délivrance des visas et l'augmentation des capacités aériennes. La Chine applique une dispense de visa aux voyageurs qui sont des ressortissants de la France, de l'Allemagne, de l'Italie, des Pays-Bas, de l'Espagne et de la Malaisie pendant un an jusqu'au 30 novembre 2024.

D'autre part, les mesures de facilitation des visas et des voyages favoriseront les voyages à destination et à l'intérieur du Moyen-Orient et de l'Afrique, avec la mise en place par les pays du Conseil de coopération du Golfe (CCG) d'un visa touristique unifié comparable au visa Schengen et les mesures visant à faciliter les voyages intraafricains au Kenya et au Rwanda. □

Fatim-Zahra TOHRY

Les défis

COMME en 2023, la bonne tenue des marchés émetteurs d'Europe, des Amériques et du Moyen-Orient continuera d'alimenter les flux et les dépenses touristiques partout dans le monde. Selon les professionnels du tourisme: «Les problèmes économiques et géopolitiques restent un grand défi pour la reprise soutenue du tourisme international et les niveaux de confiance. Il est possible que l'inflation persistante, les taux d'intérêt élevés, les fluctuations des cours du pétrole et les perturbations des échanges commerciaux continuent de se répercuter sur les coûts du transport et de

l'hébergement en 2024». La vigueur de la reprise est observable aussi au niveau des indicateurs d'activité du secteur. D'après le «UNWTO Tourism Recovery Tracker», la capacité des vols internationaux et la demande de voyages ont retrouvé toutes les deux environ 90% des niveaux d'avant la pandémie au cours de la période allant jusqu'à octobre 2023 (IATA). Les taux d'occupation mondiaux dans les établissements d'hébergement ont atteint 65% en novembre, ce qui est légèrement au-dessus du taux de 62% de novembre 2022 (d'après les données STR). □



Avis d'appel d'offres ouvert Réf : AO-MR.03.2024

Wana Corporate S.A procède au lancement d'un appel d'offre ouvert portant sur :

Vente des équipements télécom obsolètes

Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés au bureau d'ordre du siège social de Wana Corporate S.A, sis lotissement la Colline II lot n° 1 & 2. Sidi Maârouf- 20190- Casablanca

Le retrait des dossiers d'appel d'offres sera possible du lundi au vendredi durant les plages horaires suivantes :

- Matin : 10 Heures à 12 Heures.
- Après Midi : 14 Heures à 16 Heures.

La date limite de retrait des dossiers d'appel d'offres est fixée au **19 Mars 2024 à 12H00**.

Les offres devront être déposées contre décharge auprès du bureau d'ordre du siège social de Wana Corporate S.A, sis lotissement la Colline II lot n° 1 & 2. Sidi Maârouf- 20190- Casablanca.

La date limite de soumission est fixée au **22 Mars 2024 à 12H00**.

L'ouverture des plis et l'examen de la consultation ouverte se tiendra en séance non publique.

Les pièces justificatives à produire sont celles prévues dans le dossier d'appel d'offres à savoir :

- Présentation du certificat d'acceptation préalable (Décret 2-14-85)
- Disposition d'un carnet officiel du BSDI (Bordereau de sortie des déchets industriels)
- Description d'un processus d'élimination présentant toutes les phases de transport, de stockage et de traitement des articles obsolètes
- Présentation d'une fiche de destruction à la fin de l'opération

L'interlocuteur unique pour le traitement du présent appel d'offres est la Direction des Achats et de la Logistique de Wana Coporate S.A. Tél : 05 29 00 00 00.

Union européenne

Une croissance modérée, une inflation sous contrôle

• La BCE progresse bien vers ses objectifs

• Elle veut plus de gages avant d'assouplir sa politique monétaire

LA pression inflationniste diminue en Europe. Toutefois, la Banque centrale européenne veut plus de gages avant d'assouplir sa politique monétaire et de baisser ses taux d'intérêt. Les marchés sont toujours à l'affût d'indices sur le calendrier des futurs assouplissements. «*Nous progressons bien vers notre objectif d'inflation, mais nous ne sommes pas suffisamment confiants sur la dynamique des prix*», a indiqué la présidente de la BCE, Christine Lagarde. Le Conseil des gouverneurs a décidé la semaine dernière de laisser inchangés les trois taux d'intérêt directs de la BCE. Ainsi, le taux d'intérêt des opérations principales de refinancement ainsi que ceux de la facilité de prêt marginal et de la facilité de dépôt demeureront inchangés, à respectivement 4,50%, 4,75% et 4%.

■ **L'effet des prix de l'énergie:** Depuis la dernière réunion du conseil en janvier, l'inflation a continué de ralentir. Dans les dernières projections établies par la BCE, l'inflation a été revue à la baisse, en particulier pour 2024, principalement sous l'effet d'une contribution plus faible des prix de l'énergie. Les projections



La Banque centrale européenne a abaissé la semaine dernière ses prévisions économiques pour 2024, tant pour l'inflation (sous l'effet de l'impact plus faible des prix de l'énergie) que pour la croissance (Ph. Privée)

tablent désormais sur une hausse des prix moyenne de 2,3% en 2024, 2% en 2025 et 1,9% en 2026. Les projections relatives à l'inflation

hors énergie et produits alimentaires ont également été revues à la baisse et s'établissent en moyenne à 2,6% pour 2024, 2,1% pour 2025 et 2% pour 2026. La plupart des mesures de l'inflation sous-jacente ont encore diminué, mais les tensions sur les prix d'origine intérieure demeurent élevées, en raison notamment d'une forte progression des salaires. Les conditions de financement sont restrictives et les hausses passées des taux d'intérêt continuent de peser sur la demande, ce qui contribue au ralentissement de l'inflation.

■ **Consommation, investissement:** La BCE a revu à la baisse sa projection de croissance pour 2024, à 0,6%. L'activité économique devant rester modérée à court terme. L'économie devrait ensuite se redresser et croître de 1,5% en 2025 et 1,6% en 2026, soutenue dans un premier temps par la consommation, puis également par l'investissement. Le Conseil des gouverneurs est déterminé à assurer le retour au plus tôt de l'inflation au niveau de son objectif de 2% à moyen terme. Sur la base de son évaluation actuelle, le Conseil considère que les taux d'intérêt directs de la BCE se situent à des niveaux qui, maintenus pendant une durée suffisamment longue, contribueront fortement à atteindre cet objectif. Les futures décisions feront en sorte que les taux directs soient fixés à des niveaux suffisamment restrictifs, aussi longtemps que nécessaire.

■ **Des instruments bien ciblés:** Le Conseil des gouverneurs se tient prêt à ajuster l'ensemble de ses instruments, dans le cadre de son mandat, pour assurer le retour de l'inflation vers son objectif de 2% à moyen terme et pour préserver une bonne transmission de la politique monétaire. En outre, l'instrument de protection de la transmission est disponible pour lutter contre une dynamique de marché injustifiée, désordonnée qui représente une menace grave pour la transmission de la politique monétaire à l'ensemble des pays de la zone euro. □

F.Z.T.

Que fera la Fed?

LA banque centrale américaine, qui se réunira les 19 et 20 mars, adoptera-t-elle la même attitude prudente que la BCE? Son président Jerome Powell a indiqué que «*l'évolution sur le front de l'inflation n'est pas assurée*». «*Les taux devraient commencer à baisser en 2024 aux Etats-Unis, mais pas pour repartir à la hausse*», a de nouveau averti le président de la Fed,

plaidant pour la prudence. «*Si l'économie évolue comme prévu, il sera probablement approprié de commencer à assouplir la politique monétaire à un moment donné cette année*», a dit Jerome Powell lors d'une audition devant une commission de la Chambre des représentants. Il a cependant mis en garde sur le fait que les perspectives économiques sont incertaines et la poursuite des progrès vers l'objectif

d'inflation de 2% n'est pas assurée. Après avoir relevé ses taux depuis mars 2022 jusqu'à une fourchette comprise entre 5,25% et 5,50% dans le but de lutter contre la forte inflation, la Fed envisage désormais de les abaisser. Mais ses responsables ont prévenu ces dernières semaines qu'ils préféreraient attendre plusieurs mois pour être certains que les prix ne se remettent pas à flamber. □

Marchés des changes et des taux

Principales variations hebdomadaires

		1,24% 10,1124			1,04% 7,4498
		0,71% 10,9285			-0,51% 12,7600
		0,88% 6,9263			0,72% 11,4230

Effet Panier⁽¹⁾

USD/MAD

+0,32%

EUR/MAD

-0,21%

Effet Marché⁽²⁾

+0,92%

+0,92%

⁽¹⁾ Impact de la variation de la parité EUR/USD⁽²⁾ Impact de la variation du spread de liquidité (Offre/Demande)Position de change des banques⁽³⁾ S + 747 MDH

Position de change des banques S-1 +1.953 MDH

⁽³⁾ Calculée sur la période: du 23/12/2022 au 30/12/2023

Actus Marchés financiers

■ Auto Hall: Le CA en croissance de 1,7%

Auto Hall a enregistré un chiffre d'affaires consolidé s'établissant à 4.912 millions de dirhams. Ce dernier, qui avait marqué 30 juin une baisse de 10%, a été redressé pour finir avec une croissance de 1,7% en fin d'année grâce à la diversification réussie du portefeuille des marques et le développement des différents relais de croissance. Cependant, le maintien des efforts d'investissement et de développement durant cette année, combiné à la répercussion limitée de la hausse des coûts des véhicules, ont impacté les niveaux de marge du Groupe avec une marge EBITDA de 8,9% contre 9%.

■ Citi Bank/Mastercard: Lancement de cartes commerciales au Maroc

Citibank Maghreb en partenariat avec Mastercard lancent des services et des solutions de cartes commerciales locales, y compris des cartes de voyage et de divertissement (T&E) ainsi que des cartes d'achat pour les entreprises à travers le

pays. «Ce programme de cartes commerciales innovant aidera les entreprises à accroître leur efficacité opérationnelle et leur flexibilité financière, leur permettant de générer davantage de dépenses liées aux cartes d'entreprise. Le service sera géré et exploité par Citi Services Treasury and Trade Solutions (TTS) business», indique la banque dans un communiqué.

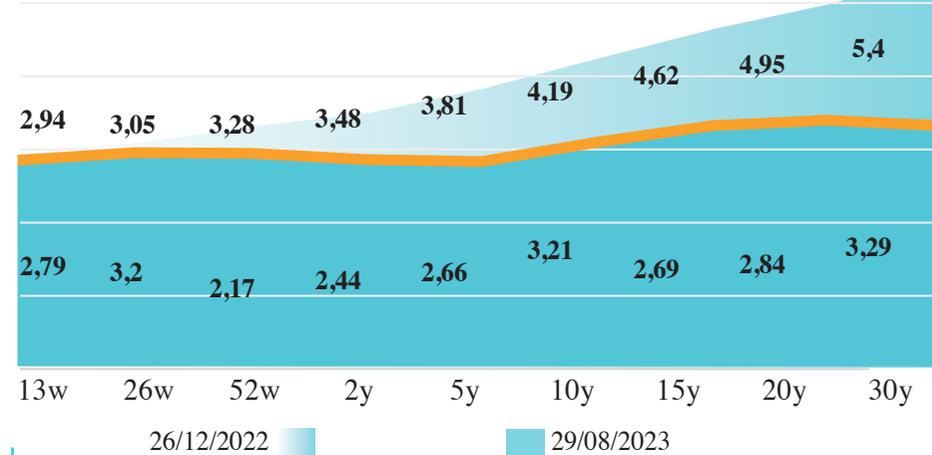
■ Marché monétaire: Les injections de BAM en baisse

Les avances à 7 jours de Bank Al-Maghrib sur le marché monétaire ont reculé de 4,7 milliards de dirhams (milliards de dirhams) pour s'établir à 40,8 milliards de dirhams durant la période du 1er au 7 mars 2024, selon Attijari Global Research (AGR). Ces avances affichent le plus bas niveau depuis 4 mois, indique AGR dans sa récente note "Weekly Hebdo Taux – Fixed income", ajoutant que les opérations à long terme, notamment les pensions livrées et les prêts garantis, demeurent stables à 81 milliards de dirhams. □

Taux directeur



Courbe des taux sur le marché secondaire



Bourse: Trend baissier

ENCORE une séance de baisse à la Bourse de Casablanca. L'indice Masi clôture proche de l'équilibre en repli de 0,04% à 12.846,52 points. La variation annuelle s'établit, quant à elle, à 6,23%.

La séance a été très peu dynamique côté volumes d'échanges. Celui-ci s'affiche à 65 millions de dirhams presque sur le marché central. Addoha continue de mobiliser le plus gros flux transactionnel (17 millions de dirhams en progression de 0,11% à 18,92 dirhams). Suivie de Delta Holding et Label Vie qui attirent respectivement 9,9 millions de dirhams et 9 millions de dirhams.

Du côté du palmarès, SBM enregistre la plus forte hausse (9,97% à 2.569 dirhams). Med Paper vient loin derrière avec une progression de 2,84% à 19,54 dirhams. Du côté des baisses, c'est IB Maroc qui en récolte la plus forte (-3,89% à 22 dirhams). Delta Holding perd, quant à elle, 2,82% à 39,60 dirhams. □



Indicateurs monétaires

Avoirs officiels de réserves	330,4 MMDH
 09/12/22 vs 10/12/21	0,2%
Circulation fiduciaire	344,5 MMDH
 Oct. 22 vs Oct. 21	7,2%
Placements liquides	797,7 MMDH
 Oct. 22 vs Oct. 21	-7,4%
Déficit de liquidité	91 MMDH
 Oct. 22 vs Oct. 21	17,2 MMDH

La Bourse de Casablanca

■ Volume:	65.379.021,00 MAD
■ Marché central:	65.364.916,00 MAD
■ Marché de bloc:	00,00 MAD
■ Capitalisation:	663.224.838.809,00 MAD

■ Plus fortes hausses	
Société Des Boissons Du Maroc	▲ 9,97 %
Med Paper	▲ 2,84 %
Eqdom	▲ 2,66 %

■ Plus fortes baisses	
Ib Maroc.com	▼ -3,89 %
Delta Holding	▼ -2,82 %
Résidences Dar Saada	▼ -2,70 %

IAM-Paris 9,05 €
Au 12/3/2024 ▼ -1,63%

Ennakl Automobiles 10,20 DT
Au 12/3/2024 ▼ -3,59%

MASI FLOTTANT
12.846,52

Performance
quotidienne: -0,04%
Performance
depuis le 31/12/22:
6,23%

MASI 20 FLOTTANT
1.044,64

Performance
quotidienne: -0,12%
Performance
depuis le 31/12/22:
5,54%

FTSE CSE MOROCCO 15 INDEX
11.900,58

Performance
quotidienne: -0,14%
Performance
depuis le 31/12/22:
5,95%

FTSE CSE MOROCCO ALL-LIQUID
10.771,01

Performance
quotidienne: -0,09%
Performance
depuis le 31/12/22:
5,79%

12/3/2024
CFG 25
25.199,49

Performance
quotidienne: -0,54%
Performance
depuis le 31/12/22:
5,32%

12/3/2024
CFG 25 F
3.914,98

Performance
quotidienne: -0,54%
Performance
depuis le 31/12/22:
5,24%

Taux interbancaire



Précédent		Instrument	Cours du jour				Volume des échanges			
Date	Cours		Libellé	Ouverture	Clôture	Variation	Sens	Quantité	Volume MAD non doublé	Contrats
ACTIONS										
11/03/2024	1 224,00	AFMA	1 204,00	1 204,00	-1,63 %	-	1	1 204,00	1	
11/03/2024	320,00	AFRIC INDUSTRIES SA	319,00	319,00	-0,31 %	-	120	38 280,00	6	
11/03/2024	4 115,00	AFRIQUIA GAZ	4 100,00	4 110,00	-0,12 %	-	75	307 600,00	3	
11/03/2024	677,10	AKDITAL	681,80	677,20	0,01 %	+	1 050	712 374,70	38	
11/03/2024	176,95	ALLIANCES	176,70	176,30	-0,37 %	-	1 982	349 345,10	21	
11/03/2024	1 340,00	ALUMINIUM DU MAROC	1 341,00	1 341,00	0,07 %	+	5	6 705,00	1	
11/03/2024	505,90	ARADEI CAPITAL	505,90	506,00	0,02 %	+	127	64 258,70	3	
11/03/2024	123,70	ATLANTASANAD	123,00	123,00	-0,57 %	-	5 000	615 000,00	1	
11/03/2024	492,00	ATTIJARIWafa BANK	492,00	493,00	0,20 %	+	7 267	3 576 427,40	28	
11/03/2024	65,00	AUTO HALL	66,60	65,00	0,00 %	=	10 930	710 555,13	61	
11/03/2024	195,05	BANK OF AFRICA	194,50	195,00	-0,03 %	-	1 217	236 742,50	6	
11/03/2024	292,10	BCP	299,00	294,10	0,68 %	+	30 464	8 964 999,50	44	
11/03/2024	22,49	CARTIER SAADA	22,58	22,87	1,69 %	+	3 423	77 659,02	16	
11/03/2024	155,30	CFG BANK	156,00	156,00	0,45 %	+	7 006	1 093 010,65	29	
11/03/2024	367,00	CIH	367,00	367,00	0,00 %	=	586	215 062,00	4	
11/03/2024	1 700,00	CIMENTS DU MAROC	1 700,00	1 700,00	0,00 %	=	32	54 400,00	2	
11/03/2024	45,50	COLORADO	44,35	45,50	0,00 %	=	284	12 851,85	6	
11/03/2024	194,00	COSUMAR	195,00	194,00	0,00 %	=	4 258	826 120,90	9	
11/03/2024	40,75	DELTA HOLDING	39,67	39,60	-2,82 %	-	250 000	9 900 023,28	7	
11/03/2024	223,50	DISTY TECHNOLOGIES	222,00	227,60	1,83 %	+	654	146 284,40	23	
11/03/2024	722,00	DISWAY	721,90	725,00	0,42 %	+	102	73 742,50	5	
11/03/2024	18,90	DOUJA PROM ADDOHA	19,00	18,92	0,11 %	+	928 880	17 656 530,55	260	
11/03/2024	32,50	ENNAKL	32,05	32,50	0,00 %	=	7	227,05	2	
11/03/2024	1 167,00	EQDOM	1 179,00	1 198,00	2,66 %	+	139	165 508,00	8	
11/03/2024	88,00	FENIE BROSSETTE	89,00	89,00	1,14 %	+	170	15 130,00	3	
11/03/2024	598,50	HPS	590,00	590,00	-1,42 %	-	108	63 720,00	5	
11/03/2024	22,89	IB MAROC.COM	22,00	22,00	-3,89 %	-	387	8 514,29	9	
11/03/2024	93,54	IMMORENTE INVEST	95,84	93,00	-0,58 %	-	3 326	310 318,82	32	
11/03/2024	102,00	ITISSALAT AL-MAGHRIB	101,55	101,35	-0,64 %	-	13 406	1 360 290,10	43	
11/03/2024	370,00	JET CONTRACTORS	361,20	370,00	0,00 %	=	24	8 844,80	3	
08/03/2024	4 495,00	LABEL VIE	4 495,00	4 450,00	-1,00 %	-	2 028	9 025 095,00	9	
11/03/2024	1 969,00	LafargeHolcim Maroc	1 970,00	1 965,00	-0,20 %	-	128	251 890,00	11	
11/03/2024	1 760,00	MANAGEM	1 795,00	1 760,00	0,00 %	=	66	116 195,00	5	
11/03/2024	19,00	MED PAPER	19,00	19,54	2,84 %	+	18	347,45	3	
11/03/2024	1 300,00	MINIERE TOUISSIT	1 290,00	1 315,00	1,15 %	+	1 012	1 296 418,00	46	
11/03/2024	261,00	MUTANDIS SCA	261,00	260,35	-0,25 %	-	1 361	354 352,95	16	
11/03/2024	35,51	RESIDENCES DAR SAADA	35,99	34,55	-2,70 %	-	34 021	1 186 198,87	101	
11/03/2024	210,00	RISMA	211,00	215,10	2,43 %	+	4 164	893 986,65	34	
11/03/2024	589,50	SALAFIN	551,00	588,80	-0,12 %	-	13	7 238,60	5	
11/03/2024	1 384,00	SMI	1 381,00	1 380,00	-0,29 %	-	59	81 434,00	6	
11/03/2024	495,00	SNEP	483,00	494,00	-0,20 %	-	260	125 589,20	6	
11/03/2024	2 336,00	SOCIETE DES BOISSONS DU MAROC	2 569,00	2 569,00	9,97 %	+	100	256 900,00	2	
11/03/2024	287,00	SODEP-Marsa Maroc	285,70	286,00	-0,35 %	-	1 280	365 780,00	5	
11/03/2024	727,50	SONASID	720,50	726,00	-0,21 %	-	1 479	1 064 849,00	21	
11/03/2024	1 049,00	SOTHEMA	1 015,00	1 040,00	-0,86 %	-	35	36 275,00	2	
11/03/2024	10,51	STOKVIS NORD AFRIQUE	10,52	10,52	0,10 %	+	1 033	11 123,40	8	
11/03/2024	1 220,00	TAQA MOROCCO	1 190,00	1 200,00	-1,64 %	-	430	515 770,00	12	
11/03/2024	230,10	TGCC S.A	233,00	230,50	0,17 %	+	9 355	2 147 400,35	73	
11/03/2024	1 392,00	TOTALENERGIES MARKETING MARO	1 393,00	1 388,00	-0,29 %	-	13	18 051,00	4	
08/03/2024	4 250,00	Wafa ASSURANCE	4 250,00	4 250,00	0,00 %	=	9	38 250,00	2	

Du lundi au vendredi
Le journal de la Bourse à 9h35 et 17h20

LA BOURSE
Toute l'actualité des Marchés financiers

atlantic radio
MUSIQUE INFO ÉCO

Avec la rédaction d'Atlantic Radio



Le meilleur remède contre les fake news



LA RÉFÉRENCE AU QUOTIDIEN



L'Economiste Officiel

www.leconomiste.com

Violences dans les stades

Le dispositif de lutte musclé

- Des Commissions locales pour veiller aux aspects sécuritaires avant, pendant et après les matchs
- Elles pourront se prononcer sur les aspects liés à la billetterie, à la programmation...
- Des bases de données pour suivre l'application des interdictions d'accès aux stades

LES nouvelles Commissions locales de lutte contre les violences dans les stades seront bientôt opérationnelles. Le décret portant création de ce nouveau mécanisme a été publié dans la dernière édition du Bulletin officiel. Le gouvernement ambitionne de muscler davantage le dispositif de lutte contre une série de dérapage au sein des stades et dans les quartiers avoisinants. A Casablanca, par exemple, les riverains du Complexe Mohammed V redoutent les jours de matchs. Pareil pour d'autres régions, surtout lorsque le stade est situé au centre-ville. Depuis quelques années, les déplacements des supporters des clubs «visiteurs» se sont généralement traduits en débordements, violences et vandalisme. Plusieurs initiatives visant à en finir avec les violences dans les stades n'ont pas eu l'effet escompté. Avec les nouvelles Commissions locales, le gouvernement change d'approche. En vertu du décret publié au BO, chaque préfecture ou province sera dotée d'une entité de lutte contre les violences dans les stades. Elles seront présidées par le gouverneur de la préfecture ou de la province. Ces Commissions locales seront composées des représentants des différentes autorités: ministre du Sport, la Gendarmerie royale, la Sûreté nationale, les Forces auxiliaires, la Protection civile, en plus d'un magistrat désigné par le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire. Selon ce décret, le gouverneur peut également solliciter la présence, à titre consultatif, de toute personne qu'il juge utile. Ces Commissions locales sont également habilitées à mettre en place des Comités thématiques dans les domaines relevant de son domaine d'intervention.



Les matchs de la botola sont rythmés depuis quelques années par les dégâts causés par des groupes de délinquants, cassant tout sur leurs passages. Les confrontations se sont multipliées entre supporters de clubs adverses, ou parfois du même club, faisant beaucoup de victimes surtout parmi les mineurs (Ph. L'Economiste)

Concrètement, ces Commissions locales seront chargées de prendre toutes les mesures permettant de lutter contre les violences dans les stades. Elles seront habilitées à assurer le suivi sécuritaire des matchs et manifestations sportives. Cela, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur des stades, avant, pendant et après les matchs. Ces Commis-

sions devront également mettre en place les mécanismes permettant la mise en œuvre, au niveau local, des décisions d'interdiction d'assister aux matchs ou aux manifestations sportives. Généralement, cette sanction pouvant être prononcée contre des personnes impliquées dans des violences sportives était difficilement applicable, vu les conditions

actuelles d'organisation de ces manifestations. Avec le nouveau dispositif, ces Commissions locales devront tenir une base de données comportant les identités des personnes concernées, leurs images, dans le respect de la réglementation sur la protection des données à caractère personnel.

Ces Commissions seront également habilitées à faire le suivi du système de la billetterie, et à proposer des mesures pour son amélioration. Elles devront proposer des programmes de mise à niveau sécuritaire des stades et suivre leur exécution. Elles pourront en outre se prononcer, à titre consultatif, sur la programmation des matchs. Elles seront aussi tenues d'élaborer, chaque année, un rapport d'activité soumis aux ministres de l'Intérieur, de la Justice, du Sport et de la Défense nationale. □

M.A.M.

Gouvernance

EN matière de gouvernance, les Commissions locales se réunissent à la convocation de leurs présidents, sur la base d'un ordre du jour, au moins une fois par mois. Les autres membres doivent recevoir les documents prévus dans un délai de 2 jours au moins avant la date de la réunion. Les décisions de ces organismes sont prises à la majorité des voix des membres présents. Le secrétariat de chacune de ces Commissions est pris en charge par le représentant local du ministère du Sport. C'est le secrétariat qui assure le suivi de la mise en œuvre des décisions prises par les Commissions, en coordination avec les autorités locales. Il veille également sur la tenue des archives de ces entités. □

Mother's Tree

Informier pour mieux soutenir les travailleuses étrangères enceintes au Japon

Une ONG japonaise sensibilise les «stagiaires» étrangères sur les difficultés qu'elles peuvent rencontrer lors d'une grossesse au Japon.

VIVRE une grossesse dans un pays étranger est souvent source d'anxiété, et c'est particulièrement le cas pour les «stagiaires techniques», qui travaillent dans le cadre du fameux programme de formation professionnelle japonais. Depuis longtemps, on reproche à ce système d'exploiter des personnes étrangères vulnérables, notamment en les utilisant comme main-d'œuvre bon marché pour des emplois indésirables ou dangereux.

Pour prévenir les tragédies impliquant des stagiaires techniques étrangères enceintes, une ONG informe ces femmes, en faisant le point sur les vérités et les contre-vérités, et leur indique vers qui elles peuvent se tourner pour obtenir de l'aide si elles tombent enceintes dans le pays.

Lors d'un cours en ligne proposé par l'organisation à but non lucratif Mother's Tree Japan au début du mois de juillet, Tomomi Tsubonoya, directrice exécutive, implore les stagiaires techniques vietnamiennes participant à la session: «Si vous découvrez que vous êtes enceintes, ne vous enfuyez pas. Adressez-vous aux organisations concernées ou contactez-nous». Ce jour-là, environ 40 hommes et femmes d'une vingtaine d'années sur le point de venir au Japon écoutent attentivement les explications transmises via un interprète. Basée à Tokyo, l'ONG a lancé ces cours en ligne gratuits l'été dernier.



Des stagiaires techniques vietnamiens assistent à un cours sur la grossesse et l'accouchement au Japon, le 4 juillet 2023, avant leur arrivée dans le pays (Ph. Mother's Tree Japan)

«Donner naissance au Japon et élever un enfant jusqu'à l'âge d'un an coûterait environ 1,1 million de yens (7.500 dollars)», continue Tomomi Tsubonoya. Elle explique également aux stagiaires techniques comment utiliser les moyens de contraception et où se procurer la pilule du lendemain. «Je souhaite que vous construisiez votre vie tout en la chérissant», conclut-elle.

«Être enceinte dans un pays dont la langue, les coutumes et la religion sont différentes constitue déjà une source de stress», explique Tomomi Tsubonoya. Les stagiaires se retrouvent isolées, sans famille sur laquelle compter, et

ne peuvent même pas bénéficier d'un examen médical». Elle estime qu'il est important d'informer les stagiaires sur le système japonais avant leur arrivée dans le pays.

Ces cours ont lieu tous les mois, en collaboration avec une autre organisation à but non lucratif qui enseigne le japonais aux stagiaires. L'organisation souhaite également élargir les possibilités d'apprentissage, en collaborant avec des organismes d'affectation situés en Indonésie et au Myanmar.

Le gouvernement japonais envisage de supprimer le programme de «stagiaires techniques» et de le remplacer

par un tout nouveau système. «Même si le programme actuel est aboli, les femmes étrangères qui viennent travailler au Japon seront confrontées aux mêmes difficultés liées à la grossesse et à l'accouchement», déclare Tomomi Tsubonoya. «Il est urgent que des mesures soient prises par les autorités centrales et locales».

Par Ari HIRAYAMA

The Asahi Shimbun

Cette publication fait partie du programme «Vers l'égalité», dirigé par Sparknews, une alliance collaborative de 16 médias internationaux mettant en lumière les défis et les solutions pour atteindre l'égalité des sexes.

Consultations en ligne disponibles en six langues et des cours de japonais

ÂGÉE de 51 ans, Tomomi Tsubonoya a fondé Mother's Tree Japan il y a trois ans pour soutenir les femmes étrangères avant et après l'accouchement. L'organisation propose des consultations en ligne disponibles en six langues et des cours de japonais pour apprendre les termes relatifs à l'accouchement et à la parentalité. Ayant constaté qu'un nombre croissant de stagiaires se sentaient isolés dans le pays, l'organisation a recentré son action sur le

soutien aux stagiaires techniques qui s'apprentent à rejoindre le Japon.

Des incidents tragiques impliquant de jeunes stagiaires enceintes ont été signalés dans tout le Japon. En juin 2023, une stagiaire vietnamienne de 19 ans a été inculpée, accusée d'avoir abandonné son nouveau-né sur un terrain vague de la préfecture d'Hiroshima. Un mois plus tôt, une stagiaire vietnamienne de 21 ans a été arrêtée dans la préfecture de Hyogo, soupçonnée

d'avoir abandonné son bébé avec le cordon ombilical encore en place.

Parmi les questions posées à Mother's Tree, on peut citer la suivante: «Une stagiaire peut-elle être renvoyée si elle tombe enceinte?» Tout licenciement pour cause de grossesse ou d'accouchement est contraire à la loi japonaise sur l'égalité des chances en matière d'emploi, qui s'applique également aux stagiaires techniques. Toutefois, une étude menée l'année dernière auprès

de l'Agence japonaise des services d'immigration a révélé qu'un quart des stagiaires s'étaient vu dire par leur organisme d'affectation ou leur centre de formation de retourner dans leur pays d'origine si elles tombaient enceintes.

L'organisation a également reçu un rapport, signalant que des médecins avaient refusé de soigner une femme enceinte qui ne parlait pas japonais, déclarant qu'ils n'avaient pas le temps de s'occuper d'elle.

Ecrire pour protester

Une journaliste afghane réfugiée en France raconte la violence subie par les femmes de son pays à travers un livre de témoignages saillants.

LORSQUE les talibans ont repris le pouvoir le 15 août 2021, de nombreux Afghans n'y ont vu que l'effondrement d'un gouvernement. Pour les femmes, c'était bien plus que cela. Jour après jour, les Afghanes sont confrontées aux violentes restrictions imposées par le régime des talibans, qui portent atteinte à leurs droits les plus fondamentaux. Le départ d'Afghanistan de nombreuses écrivaines qui, avec une approche féminine et empathique, partageaient autrefois les histoires des femmes et plaidaient en faveur d'un avenir meilleur pour elles, n'a fait qu'ajouter à leur détresse. Seules quelques-unes ont continué leur travail en exil, trouvant dans l'écriture une nouvelle raison d'être. Mursal Sayas en fait partie. Elle a 26 ans lorsque, quatre jours après l'arrivée au pouvoir des talibans, elle fait ses adieux à son pays avant de demander l'asile en France. Pendant des années, elle a œuvré au respect des droits humains en Afghanistan, où elle avait obtenu une licence en droit. Au moment de son départ, Mursal est encore étudiante en master de relations internationales travaillant sur des affaires juridiques de violences faites aux femmes, qu'elle documentait dans l'espoir de pouvoir un jour raconter la détresse des Afghanes au monde entier.

Devenue depuis journaliste indépendante, Mursal Sayas poursuit aujourd'hui son travail en exil. Elle vient de publier, en janvier 2024, «Qui entendra nos cris?», un livre préfacé par la philosophe américaine Ayyam Sureau. Elle y réunit les témoignages bouleversants de dix femmes interrogées dans des hôpitaux, des centres d'accueil pour femmes battues et autres institutions. Elle donne ainsi la parole à une enfant donnée en mariage, à une femme forcée à la prostitution par son mari, à une épouse réduite en esclavage par sa belle-famille, mais aussi à des femmes victimes de viol, d'inceste, ou de trahison. Elle y partage également sa propre expérience face aux violences sociales et familiales en Afghanistan. D'abord écrit en persan puis traduit en français par ses soins, le livre a déjà été tiré à 7.000 exemplaires. Pour cet ouvrage, Mursal Sayas s'est appuyée sur ses années d'expérience au sein de



Mursal Sayas lors du lancement de son livre (Crédit: 8AM.Media)

la commission indépendante des droits de l'homme en Afghanistan. Dès 2017, elle y intègre la section consacrée aux droits des femmes où elle travaille sur des affaires de famille et de violences sexistes et sexuelles et interroge des milliers de femmes dans ce contexte. Après plusieurs années, elle s'est rendu compte que la violence à l'égard des femmes dans la société s'était institutionnalisée, et que seule l'éducation pouvait conduire à des changements significatifs. C'est alors qu'elle a demandé à être transférée dans la section chargée de l'éducation au sein de la commission. Elle y travaille en lien avec des médias, des juges, des procureurs, des avocats, des agents en charge de la sécurité, des enseignants ou encore des étudiants jusqu'à ce qu'elle quitte l'Afghanistan.

Face à une presse internationale détournant progressivement son attention de la situation en Afghanistan, Mursal Sayas a décidé de publier son livre en français, espérant pouvoir compter sur une influence de la France dans l'arène politique internationale. Mais elle es-

père un jour voir son livre publié en persan et en pachto, à condition qu'il ne soit soumis à aucune censure. Naviguer le milieu littéraire en tant que jeune autrice n'est pas évident, mais Mursal se réjouit de voir son travail favorablement accueilli par le lectorat français. Elle pense que son ouvrage pourrait profiter à une audience internationale: ces récits forts sont racontés d'une façon simple et directe, ce qui rend les histoires de ces femmes accessibles au plus grand nombre.

La société a besoin de ces récits, selon la journaliste, on se doit de les raconter, encore et encore, pour qu'ils s'ancrent dans l'histoire. Mursal Sayas nourrit l'espoir que les femmes des générations futures, en lisant dans son ouvrage les épreuves subies par leurs mères, ne succomberont pas à leur tour à ce genre d'abus, et qu'enfin, le cycle de la violence puisse être rompu.

Mursal planche déjà sur un nouveau recueil de témoignages ainsi qu'un roman sur la réalité du quotidien des femmes en Afghanistan. Pour elle, raconter, c'est protester, mais ce n'est pas

suffisant. Passer d'un système oppressif à une société sous le signe de l'égalité sera un travail de longue haleine. D'autant que chaque jour, la condition des femmes afghanes se dégrade davantage. Mursal Sayas voit dans les récits qu'elle transmet un bon catalyseur pour ouvrir les esprits obtus et vaincre l'indifférence. Autant de progrès qui pourraient, un jour, pousser cette société violente au changement.

Elle encourage d'ailleurs toutes les femmes exilées à prendre la plume, à documenter les discriminations fondées sur le genre qu'elles observent pour que le monde entier en soit témoin. En inscrivant dans l'histoire les récits des femmes afghanes, Mursal Sayas espère voir se dessiner un meilleur avenir pour les droits des femmes. □

Par Fatema SARKASH



Cette publication fait partie du programme «Vers l'égalité», dirigé par Sparknews, une alliance collaborative de 16 médias internationaux mettant en lumière les défis et les solutions pour atteindre l'égalité des sexes.

Les pires formes de violences à l'égard des femmes

LES témoignages que Mursal Sayas recueille dans son livre mettent en évidence les pires formes de violences à l'égard des femmes perpétrées par des hommes, parfois même avec la complicité d'autres femmes de la famille. L'autrice a la conviction que ces récits constituent de précieuses sources pour les chercheurs en droits humains, d'autant que nombre de femmes sont généralement terrifiées à l'idée de s'exprimer publiquement sur ces abus. Parmi les Afghanes qu'elle a interrogées, certaines lui ont même confié éprouver une forme de honte en racontant leur histoire. C'est d'ailleurs ce qui a convaincu Mursal de devenir le porte-voix de ces femmes réduites au silence ou ignorées. □

LE CERCLE DES EXPERTS

Quatre ans après le Covid, le télétravail

Par Gabrielle SCHÜTZ & Céline DUMOULIN



Gabrielle Schütz, maîtresse de conférences en sociologie, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ) – Université Paris-Saclay



Céline Dumoulin est ingénieure de recherche, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ) – Université Paris-Saclay

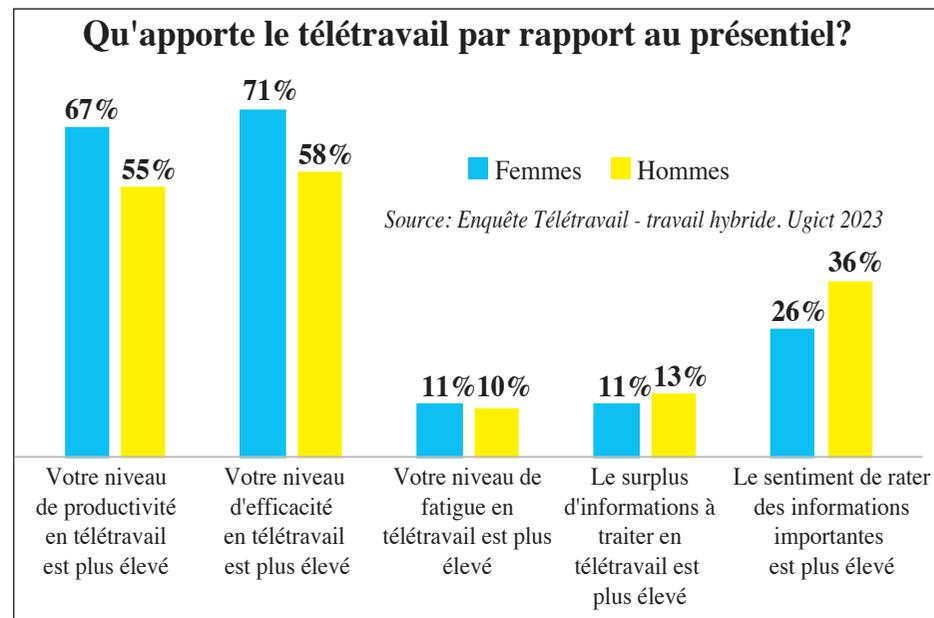
PRÈS de 4 ans après le début de la pandémie mondiale de Covid-19, au cours de laquelle le télétravail s'est particulièrement développé, l'enquête de l'Observatoire du télétravail de l'Union générale des ingénieurs, cadres et techniciens de la CGT, publiée le 6 décembre dernier, permet de dresser un état des lieux. Il en ressort notamment que les femmes se montrent particulièrement adeptes de cette forme de travail, alors même qu'elle se décline pour elles de manière moins favorable. Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à souhaiter télétravailler davantage. Rien d'étonnant, puisqu'en réduisant les temps de transport, le télétravail offre la perspective d'une meilleure articulation des temps professionnels et familiaux, dont la gestion repose principalement sur les femmes qui effectuent la majeure partie du travail domestique avant comme pendant la pandémie.

Mais cette aspiration des femmes au télétravail est également intimement liée aux conditions d'exercice de l'activité professionnelle en présentiel. Sur site, elles bénéficient en moyenne de moins de libertés dans l'organisation de leur temps de travail, pouvant moins souvent que les hommes modifier elles-mêmes leurs horaires ou s'absenter en cas d'imprévu, y compris à poste équivalent. Le télétravail leur promet ainsi une plus grande autonomie. Enfin, dans la mesure où elles occupent plus souvent que les hommes des métiers en contact avec le public et sont plus exposées à effectuer du «travail émotionnel» avec la clientèle ou les collègues, le télétravail peut leur apparaître plus encore qu'aux hommes comme un moyen de se ménager des plages de travail avec moins d'interruptions et plus de concentration. Les

télétravailleuses sont d'ailleurs plus nombreuses que les télétravailleurs à considérer que cette forme de travail leur permet de gagner en efficacité et une meilleure productivité, tout en étant moins sensibles qu'eux aux éventuelles déperditions d'information.

■ Le télétravail, plus contraignant au féminin

Plus désiré par les femmes, le télétravail reste paradoxalement plus contraignant au féminin qu'au masculin. Plusieurs raisons à cela: les femmes disposent d'abord de moins de latitude pour faire valoir leurs souhaits et contraintes dans la mise en place de leur télétravail. Les choix du nombre de jours de télétravail hebdomadaire et de leur répartition sur la semaine leur sont plus souvent imposés qu'aux hommes (24% pour les femmes et 13% pour les hommes). Ensuite,



durant une journée de télétravail, les femmes sont plus souvent contraintes de respecter des plages horaires fixes durant lesquelles elles sont joignables (53% contre 41% des hommes), quel que soit leur niveau hiérarchique. Elles peuvent dès lors moins facilement que les hommes profiter du télétravail pour s'organiser en adaptant leurs horaires (22% n'en ont pas la possibilité contre 12% des hommes). Les conséquences sur le rythme de travail leur sont par ailleurs plus défavorables avec un travail plus dense en télétravail – 46% des femmes prennent moins de pauses en télétravail qu'en présentiel contre 35% des hommes.

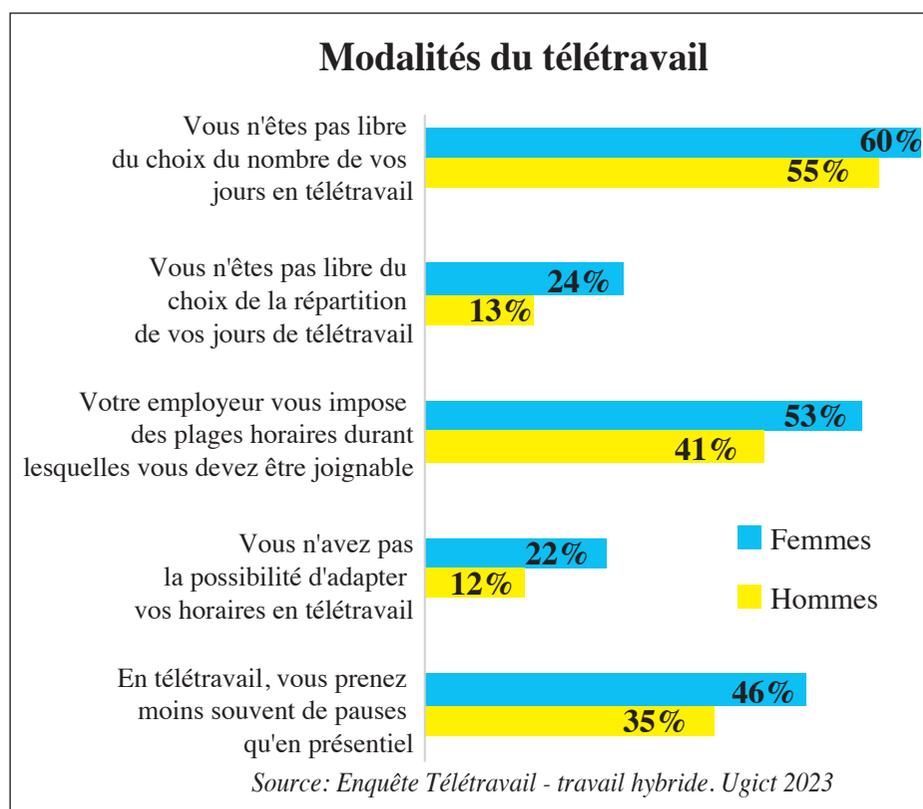
A contrario, si la moitié des répondants (femmes comme hommes) déclarent profiter du temps gagné dans les transports pour le consacrer au repos et à leur famille, les hommes se démarquent en déclarant davan-

tage que le télétravail leur permet de consacrer du temps à leurs loisirs (44% des hommes pour seulement 28% des femmes) et/ou de travailler plus (39% des hommes contre 31% des femmes). Le télétravail se solde donc pour les femmes par des journées pas forcément plus longues mais plus intenses, d'autant plus qu'elles restent moins bien équipées par leurs entreprises et qu'elles sont plus souvent concernées que les hommes par des difficultés techniques qui rendent leur activité moins fluide et plus hachée (problèmes de connexion, de matériel, d'applications numériques).

■ Carence d'information

Enfin, l'enquête de l'Observatoire du télétravail a pointé que les salariés sont trop rarement consultés lors de réorganisations des espaces de travail accompagnant la mise en place du télétravail (passage en «open space» ou en «flex office»). Cette carence d'information s'observe également au niveau de l'organisation du travail. Un tiers seulement des salariés considèrent que la mise en place du télétravail a été décidée en concertation avec l'équipe. Les femmes semblent encore plus éloignées de ces prises de décisions: elles déclarent plus fréquemment que les hommes ne pas savoir comment le travail en équipe en distanciel a été organisé (28% contre 21% des hommes), ni si un dispositif de surveillance à distance de leur travail existe (47% contre 39%).

Les femmes sont donc à la fois plus contraintes par le télétravail et moins informées sur sa mise en place, ce qui témoigne de la place qu'elles occupent dans les politiques de télétravail des organisations. L'accès des femmes au télétravail reste relative-



reste moins favorable aux femmes

ment récent. Si elles télétravaillent aujourd'hui à même hauteur que les hommes et même un peu plus, pendant longtemps le télétravailleur type était un homme, cadre, qui travaillait à distance de manière occasionnelle et le plus souvent informelle, dans des arrangements interpersonnels au cas par cas. Avant la pandémie encore, le télétravail occasionnel prédomine sur le télétravail régulier: il reste l'apanage des cadres et demeure plus masculin. Il a fallu la crise sanitaire et la multiplication des accords de télétravail pour que les femmes accèdent plus largement au télétravail, en particulier les



femmes non cadres, qui occupent des positions de professions intermédiaires ou d'employées dans des métiers de bureau. Cette forte féminisation et cette relative démocratisation du télétravail ne se font pas sans heurts. Les enquêtes ethnographiques au long cours menées par l'une de nous montrent que les politiques de télétravail menées par les organisations ne sont pas neutres du point de vue du genre. Alors que le télétravail est en théorie destiné à toutes et tous, elles en dessinent des figures plus ou moins désirables et légitimes, marquées par des stéréotypes. Dans un certain nombre d'organisations, le télétravail est mis en place à reculons, du fait d'obligations réglementaires ou de la crise sanitaire. Il est conçu comme une politique sociale très (trop) favorable aux salariés qui risque de peser sur la productivité. À bien y regarder, le soupçon pèse d'abord sur les femmes et les mères de famille, suspectées d'être peu engagées et de vouloir télétravailler le mercredi pour garder leurs enfants, d'autant plus lorsqu'elles occupent des postes à peu de responsabilités. Dans ces organisations, les hommes hésitent plus à

recourir à un dispositif qui a «mauvais genre», tandis que les femmes qui le font sont stigmatisées et restent très contrôlées, leur travail à distance étant attentivement scruté. Dans d'autres organisations, une orientation plus organisationnelle est donnée au télétravail, abordé au contraire comme un signal de modernité et une opportunité pour mettre en place de «nouveaux modes

de travail». La figure implicite du télétravailleur est plutôt celle du «bon manager», qui fait confiance à ses équipes et leur donne de l'autonomie. Pour autant, cette figure, construite au «masculin-neutre», peine à se décliner aux échelons hiérarchiques inférieurs, structurellement plus féminisés. L'accès au télétravail y demeure souvent plus compliqué – on rechigne

par exemple à accorder du télétravail aux assistantes, que l'on aime garder sous la main – et sa pratique peut là aussi être plus restreinte en termes de nombre de jours accordés ou de possibilités d'adapter ses horaires. □

En partenariat avec

THE CONVERSATION

CHCEUR
PHILHARMONIQUE
DU MAROC

Fondation ténor
pour la Culture

FOLK Songs

CONCERTS A CAPPELLA
CHCEUR PHILHARMONIQUE DU MAROC
Ivan YOHAN, Chef de chœur
Du 21 au 23 mars 2024

CASABLANCA ÉGLISE NOTRE-DAME Jeudi 21 - 21h30	RABAT CATHÉDRALE SAINT-PIERRE Vendredi 22 - 21h30	MEKNÈS INSTITUT FRANÇAIS Samedi 23 - 21h30
---	---	--

ISTITUTO italiano di CULTURA
Arabia di Padova
Comune Generale di Mezza Casablanca

Logo of Institut Italiano di Cultura, Audi, and other sponsors.

Vente en ligne : opm.ma/billetterie
Infoline : 07 03 17 89 89

Humanitaire: Un 1er navire de vivres en route pour Gaza

• Des bombardements israéliens ont visé Rafah

• L'UE veut mettre en place une voie maritime depuis Chypre

UN premier navire espagnol chargé de vivres a quitté Chypre mardi pour la bande de Gaza assiégée, où la population au bord de la famine attend désespérément de l'aide après plus de cinq mois de guerre entre Israël et le Hamas. Pendant la nuit, des bombardements israéliens ont visé Rafah, refuge pour des centaines de milliers de déplacés dans le sud du territoire, ainsi que la ville voisine de Khan Younès et la ville de Gaza, dans le nord. Ces frappes ont fait 80 morts, selon le ministère de la Santé du Hamas. Alors que le monde musulman est entré dans le mois de jeûne sacré du Ramadan, les habitants du territoire palestinien s'étaient rassemblés lundi soir sans joie, autour de maigres repas, pour une première rupture quotidienne du jeûne.

«Ce Ramadan n'a pas le goût d'un Ramadan. Il a plutôt le goût du sang, de la misère, de la séparation et de l'oppression», a témoigné Oum Mohammed Abou Matar, une palestinienne qui faisait cuire du pain dans un four nourri par des bouts de carton. Face à l'urgence humanitaire dans la bande de Gaza, où Israël a imposé un siège total depuis le début de la guerre, l'Union européenne veut mettre en place une voie maritime depuis Chypre, le pays de l'UE le plus proche des côtes du Moyen-Orient. Un premier



L'aide internationale est soumise au feu vert d'Israël et n'entre qu'au compte-gouttes dans la bande de Gaza, un territoire de 2,4 millions d'habitants. L'ONU redoute une famine généralisée (Ph. AFP)

bateau appartenant à l'ONG espagnole Open Arms a quitté mardi matin le port de Larnaca, distant d'environ 370 kilomètres de Gaza, en empruntant ce couloir. Sa cargaison de 200 tonnes de vivres doit être distribuée à Gaza par l'organisation du chef hispano-américain José Andrés, World Central Kitchen, qui a déjà des équipes à Gaza et s'est chargée de construire une jetée pour débarquer l'aide.

La présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, a vu dans le départ de ce navire «un signe d'espoir». «Nous allons travailler dur pour que beaucoup d'autres bateaux suivent», a-t-elle ajouté sur le réseau social X. «Le temps presse» pour éviter la famine

dans le nord de la bande de Gaza, «en proie à une catastrophe humanitaire» faute d'aide alimentaire suffisante, a averti la directrice du Programme alimentaire mondial (PAM) des Nations unies, Cindy McCain. Dans le nord du territoire, «plus de 2.000 employés des services de santé ne sont pas en mesure de trouver de quoi manger pour rompre le jeûne» du Ramadan, a affirmé le ministère de la Santé du Hamas. Ces derniers jours, plusieurs pays ont commencé à parachuter des cargaisons d'aide sur la bande de Gaza. Un navire militaire américain a également quitté samedi les Etats-Unis avec le matériel nécessaire à la construction d'une jetée. □

A.T avec Agences

Risque d'escalade

POUR parvenir à la «victoire totale» contre le Hamas, Benjamin Netanyahu a annoncé une prochaine offensive terrestre sur Rafah, une ville collée contre la frontière fermée avec l'Egypte où sont massés, selon l'ONU, près d'un million et demi de Palestiniens. Cette perspective a suscité des avertissements répétés de la communauté internationale, notamment des Etats-Unis, le principal allié d'Israël, qui ont haussé le ton ces derniers jours en réclamant un cessez-le-feu et l'entrée d'une aide humanitaire accrue.

Le bureau qui coordonne l'ensemble des agences américaines de renseignement (ODNI) a affirmé lundi qu'Israël «serait probablement confronté pendant les années à venir à une résistance armée du Hamas», tout en soulignant les risques d'escalade régionale impliquant notamment le Hezbollah libanais. Le mouvement libanais, allié du Hamas, a affirmé mardi avoir lancé «plus de 100 roquettes» sur des positions militaires israéliennes, «en réponse» à des frappes aériennes sur Baalbek, dans l'est du Liban. □

Risque de famine généralisée

L'AIDE internationale, soumise au feu vert d'Israël, n'entre qu'au compte-gouttes dans la bande de Gaza, un territoire de 2,4 millions d'habitants où l'ONU redoute une famine généralisée. Cette aide arrive principalement depuis l'Egypte par le poste-frontière de Rafah mais son acheminement dans le nord est rendu presque impossible par les pillages, les combats et les destructions. Selon l'ONU, environ

300.000 personnes sont menacées de famine dans cette partie du territoire.

En dépit de nouvelles discussions début mars au Caire, les Etats-Unis, le Qatar et l'Egypte, les trois pays médiateurs, ne sont pas parvenus à arracher un accord de trêve accompagné d'une libération des otages retenus à Gaza depuis le début de la guerre. Selon Israël, 130 otages se trouvent encore à Gaza, dont 31 seraient morts, sur

environ 250 personnes enlevées le 7 octobre. Lundi, l'armée a annoncé une frappe aérienne dans la nuit de samedi à dimanche contre le numéro 2 de la branche armée du Hamas, Marwan Issa, dans le centre de la bande de Gaza, sans pouvoir dire s'il avait été tué. «Nous les aurons tous», a lancé le Premier ministre israélien, Benjamin Netanyahu, en parlant des autres chefs du mouvement. □

■ Conseil de gouvernement: La commande publique au menu

Un Conseil de gouvernement se tiendra, jeudi 14 mars, sous la présidence du chef du gouvernement, Aziz Akhannouch. Le Conseil suivra une présentation du ministre de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts sur l'approvisionnement des marchés en denrées alimentaires durant le mois de Ramadan 1445-2024. Deux projets de décrets seront ensuite examinés. Le premier concerne la création de l'Observatoire marocain des commandes publiques. Le second modifie et complète le décret réglementant les encouragements de l'État en vue de l'intensification de la production animale. Le Conseil se penchera, par la suite, sur l'examen de plusieurs accords, ainsi que des propositions de nomination à des fonctions supérieures. *F.Z.T.*

■ Casa-Settat active son partenariat avec la région Île-de-France

Abdellatif Maâzouz, président du conseil de la région Casa-Settat a effectué, du 5 au 9 mars, une visite de travail à Paris à l'invitation de Valérie Pécresse, présidente du Conseil régional d'Île-de-France. Cette visite avait comme objectif d'opérationnaliser l'accord de partenariat reliant les deux régions locomotives des économies de leurs pays respectifs. La délégation casablancaise a particulièrement visé l'expérience de la région Île-de-France dans les domaines tels que les métiers de la culture, la mobilité régionale et métropolitaine, la réutilisation des eaux usées, le développement des

startups et la gestion des centres d'exposition et des conférences, ainsi que l'emploi des Neet. *A.E.*

■ Université: Encore plus de parcours d'excellence

Les centres d'excellence ouverts en septembre dernier dans les facultés à accès ouvert (de droit/économie, lettres, sciences, et polydisciplinaires) seront renforcés. Selon le ministre de l'Enseignement supérieur, Abdellatif Miraoui, de nouveaux centres verront le jour à la prochaine rentrée. De nouvelles filières seront également proposées. Par ailleurs, plus d'efforts en termes d'équipements et de recrutements d'enseignants seront déployés.

Cette année, quelque 63 centres ont été ouverts, pour une offre de 18.370 places pédagogiques. *A.Na*

■ Echanges extérieurs: Les plus et les moins

Une étude sur l'«Analyse rétrospective des échanges extérieurs: enjeux et défis» a été publiée dans Les Cahiers du plan dans son édition n°56. Le Haut-commissariat au plan et le Laboratoire GEAS3D - Insea en sont les signataires. L'analyse des 20 dernières années fait ressortir une concentration des exportations autour des segments traditionnels du tissu productif national. Reflétant ainsi une certaine lenteur dans la diversifica-

tion de l'offre exportable. En outre, l'émergence des nouvelles filières industrielles (comme l'automobile ou l'aéronautique) a été accompagnée par une pénétration poussée des importations, selon Khalil Bourouis. L'auteur de l'étude note que ce constat implique une détérioration du taux de couverture, tout en induisant un déficit commercial de biens et services à caractère structurel. *FF*

■ Chute des importations d'habillement de l'UE

Les importations d'habillement de l'UE ont chuté de 16% en valeur, et leur prix de 21%. «Ce n'est pas une surprise; avec des budgets plombés par l'inflation, bon nombre de consommateurs ont déserté les boutiques, contraints et forcés. D'où l'effondrement du marché et des importations», indique Jean-François Limantour, président de l'Association Euro-Méditerranéenne des Dirigeants Exécutifs du Textile & Habillement (CEDITH) et Président d'Evalliance, dans une récente note. L'Asie demeure, de très loin, la principale zone de sourcing d'habillement de l'Europe. La part des pays européens extra-UE (Royaume-Uni, Suisse, Albanie, Serbie, Macédoine,...) plafonne à 6,1% alors que celle des pays méditerranéens (Turquie, Maroc, Tunisie, Egypte, ..) se stabilise à moins de 19%, contre 24,8% il y a 20 ans, en 2003. A l'époque, le Maroc était alors le 5e fournisseur de l'UE avec des ventes de 2,47 milliards d'euros, soit à peu près la même valeur que 20 ans plus tard. Avec cette baisse des importations européennes, perdrait-il encore du terrain? *F.Z.T.*

Le commerce du bois encore mal optimisé



LA Journée internationale des forêts est célébrée annuellement le 21 mars 2024. La Banque africaine de développement (BAD) organise le jour même un webinar autour des «Forêts et innovation: de nouvelles solutions pour un monde meilleur». Une étude sur les flux et les tendances du commerce du bois dans les cinq régions d'Afrique sera présentée. Les discussions vont porter

notamment sur la dynamique et des modèles du commerce du bois sur le continent, et les opportunités de création de valeur ajoutée. La majorité des produits de bois sont encore exportés bruts de l'Afrique vers l'Asie, l'Europe et l'Amérique. Plus de transformation et un commerce intra-africain plus accru du bois et des produits ligneux peuvent générer des revenus plus importants. *FF*

LA NEWSLETTER

3 FOIS
PAR JOUR

L'information économique de référence à travers
une sélection de nos meilleurs articles et flashs info

ÉCONOMIE | ENTREPRISES | RÉGIONS

SOCIÉTÉ | INTERNATIONAL | POLITIQUE

Inscrivez-vous gratuitement sur : www.leconomiste.com/la-newsletter

L'ECONOMISTE
LA RÉFÉRENCE AU QUOTIDIEN

L'ECONOMISTE

Le premier quotidien économique du Maroc



Iran

Le derby de Téhéran soulève les passions

L'immense stade Azadi, dans lequel évoluent les deux clubs, fera le plein pour ce 103e derby de l'histoire. L'enceinte peut accueillir 80.000 spectateurs

PERSEPOLIS ou Esteghlal? Les Rouges ou les Bleus? La tension monte en Iran avant le derby mercredi entre les deux clubs de foot de Téhéran, dont la rivalité déchaîne les passions sportives mais aussi politiques depuis des décennies. «C'est le match le plus important. Il y a une ambiance de folie, incroyable. La moitié des tribunes est toute bleue, l'autre toute rouge», témoigne Kevin Yamga, le seul Français jouant en Iran, qui a disputé cinq derbys depuis qu'il a rejoint Esteghlal en 2021.

L'immense stade Azadi, dans lequel évoluent les deux clubs, fera le plein pour ce 103e derby de l'histoire. L'enceinte peut accueillir 80.000 spectateurs (dont certains prêts à parcourir des centaines de kilomètres et à dormir près du stade pour être sûrs d'avoir un billet) mais ils seront un peu moins nombreux mercredi en raison de travaux. Ce match au sommet pourrait cette année être essentiel dans la course au titre puisque Esteghlal compte trois points d'avance sur Persepolis, le champion sortant, à dix journées de la fin du championnat. Au fil des décennies, les deux clubs les plus populaires d'Iran ont cultivé leur propre identité, l'ancrant dans l'histoire complexe du pays.

Esteghlal («Indépendance» en



persan) est ainsi considéré comme le club de l'élite, proche du pouvoir. Fondé en 1945 par un officier influent sous le nom royal de Taj

Téhéran («Couronne de Téhéran»), il a été associé à la dynastie des Pahlavi, qui a régné sur l'Iran jusqu'à la chute du shah en 1979, chassé par la Révolution islamique. A l'opposé, les Rouges de Persepolis, créé en 1967 par un champion du boxe, se veulent le club du peuple. «Mais en vérité, Persepolis avait des joueurs fiers d'être membres de la police secrète du shah, tandis que certains joueurs de Taj étaient de la gauche» antimonarchie, relève Ebrahim Afshar, un des journalistes sportifs les plus connus du pays. Les deux clubs ont réussi à survivre à la Révolution isla-



mique, dont les initiateurs considéraient le football comme un passe-temps promu par l'ancien régime pour détourner l'attention de la population des «questions sérieuses». Plus de 45 ans après, la politique reste un pilier de la culture des supporters des deux clubs, qui s'accusent mutuellement de bénéficier du soutien financier du gouvernement. □

A.T. avec Agences

Une femme arbitre

SUR le plan sportif, les derbys se terminent fréquemment par des matchs nuls: 49 sur 102 jusqu'ici, tandis que Persepolis en a gagné 27 et Esteghlal 26. «L'histoire du derby a montré que la pression est telle que le résultat se joue souvent sur un fait de jeu, un coup de dé, plutôt que sur la qualité des équipes», souligne Ebrahim Afshar. Il est donc peu probable de voir se répéter la déculottée 6-0 infligée par Persepolis à Esteghlal en 1973, dont les supporters du club le plus titré d'Iran cultivent avec fierté le sou-

venir. Comme il est de tradition, le «surkhabi» («rouge et bleu» en persan) devrait être cette année encore très disputé sur le terrain, ce qui a parfois poussé la fédération à confier le sifflet à des arbitres étrangers, moins susceptibles de subir des pressions. Mais cette année, c'est surtout la présence, pour la première fois en Iran, d'une femme au sein de l'équipe d'arbitrage d'un match masculin qui marque les esprits: Mahsa Ghorbani, 34 ans, sera l'un des trois arbitres chargés de l'assistance vidéo (VAR). Cette première est une nouvelle étape

dans la timide ouverture aux femmes du football en Iran: après des décennies de lutte pour que s'entrouvrent les portes des stades, 3.000 d'entre elles ont pu assister à leur premier derby en 2023, ce qui avait été salué par la Fifa. □



LE MONDE SELON MOUSS.

